

10640910

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/06/2024
Retour Préfecture : 25/06/2024



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 16 mai 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 16 mai 2024

1 - Délégations de vote.....	7
2 - Désignation du secrétaire de séance.	7
3 - Communication du Maire.....	7
4 - Procès-verbal de la séance du 14 mars 2024. Approbation.	14
5 - Décisions du Maire. Compte rendu.....	14
6 - Animations et événements. subvention. 2^{ème} répartition. Année 2024. Convention.....	14
7- Animations et événements. Subvention 3^{ème} répartition. Année 2024. Convention.....	15
8 - Association Les Chats Libres d'Etouvie et Les Chathuttes. Subventions. Année 2024.....	15
9 - Chantiers d'insertion la Citadelle. Fonds Social Européen. FSE. Demande de subvention. Appel à projets 2024-2025.....	16
10 - Stade du Chapitre. Rénovation du terrain en gazon synthétique. Fonds de concours. Convention.....	16
11 - Autorisation de programme. Acquisition de gros équipements. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	18
12 - Autorisation de programme. Dotation de proximité. Affectation et autorisations administratives. Année 2024.	18
13 - Autorisation de programme. Gestion patrimoniale. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	18
14 - Autorisation de programme. Accessibilité du domaine public. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	25
15 - Autorisation de programme. Aménagement apaisé aux abords des écoles. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	25
16 - Autorisation de programme. Modernisation des aires de jeux. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	26
17 - Autorisation de programme. Modernisation et réhabilitation des parcs et squares. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	26
18 - Autorisation de programme. Réhabilitation parc de la Hotoie. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	26
19 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement des bornes d'alimentation pour marchés. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	26
20 - Autorisation de programme. Gros entretien ouvrages d'art..... Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	26
21 - Reconstruction du pont Vulfran Warmé. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	27
22 - Autorisation de programme. Réhabilitation de la passerelle Samarobriva..... Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	27

23 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique éclairage public. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	27
24 - Autorisations de programme. Urbanisme et aménagements urbains.....	27
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	27
25 - Autorisation de programme. Effacement des réseaux.....	28
Affectation d'opérations d'investissement. Année 2024.....	28
26 - Autorisation de programme. Document d'urbanisme PLU.....	28
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	28
27 - Autorisations de programme. Service Espaces verts. Nature en ville, Jardin des Plantes et patrimoine arboré. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	29
28 - Autorisation de programme. Parcours Santé urbains.	29
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	29
29 - Autorisation de programme. Plan vélo. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	29
30 - Autorisation de programme. Marais des 3 Vaches, marais de la ville grandeur nature. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	29
31 - Autorisation de programme. Budget annexe Stationnement. Modernisation parcs de stationnement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	30
32 - Autorisation de programme. Stationnement de surface. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	30
33 - Autorisation de programme. Halle au frais. Rénovation, travaux et mise en conformité sur les bâtiments. Affectation et autorisations administratives.	30
Année 2024.....	30
34 - Autorisation de programme. Construction et réhabilitation de logements sociaux.	32
Solde PPI précédente. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	32
35 - Autorisation de programme. Développement accession sociale.....	33
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	33
36 - Autorisation de programme. Soutien au développement et à l'amélioration des logements locatifs sociaux. Affectation des opérations d'investissement.	33
année 2024.	33
37 - Autorisation de programme. Gestion et entretien des cimetières et équipements cinéraires. Affectation et autorisations administratives. Année 2024.....	33
38 - Autorisation de programme. Requalification du square Friant et de ses abords.....	34
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	34
39 - Autorisation de programme. Multi-accueil et 2.0 à l'Atrium.	34
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	34
40 - Autorisation de programme. Hôtel des associations Gaudissart. Pôle associatif Anna Politkovskaïa. Affectation et autorisations administratives. Année 2024.....	35
41 - Autorisation de programme. Actions du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.	37
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	37

42 - Autorisation de programme. Pacte pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026. Accessibilité. Affectation et autorisations administratives. Année 2024.	38
43 - Autorisation de programme. Fonds de concours pour les travaux sur les équipements sportifs. Affectation. Année 2024.	38
44 - Sécurité et prévention dans les transports en commun amiénois et métropolitains.	38
Convention. Renouvellement.	38
45 - Révision du PLU. Débat sur la consommation foncière de la Ville d'Amiens.	39
46 - AMSOM Habitat. Parcelles sises rue Philéas Lebesgue. Acquisition.	45
47 - AMSOM Habitat. Rue du Château Milan. Parcelle communale cadastrée section XO n° 7. Cession.	45
48 - Cession d'un terrain à bâtir sis rue René et Marcelle Sobo. Abrogation.	45
49 - Cité Dupetit. Impasse de l'Abbaye. Rue François Genin. Classement d'office dans le domaine public routier avec définition d'alignement. Rue Delille.	46
Modification d'alignement.	46
50 - Square anciennement dénommé Marché aux Herbes. Déclassement.	46
rétroactif du domaine public.	46
51 - Rue Fred Moore. Dénomination d'une voie publique.	47
52 - ZAC Gare La Vallée. Dénomination de voies.	47
53 - Actions de prévention santé. Subventions. 1^{ère} répartition.	50
Année 2024. Conventions.	50
54 - Création d'un marché Les Puces Amiénoises au jardin Dufau.	50
55 - Délégation de Service Public. Société Amiénoise de Stationnement.	51
Rapports d'activités. Année 2022.	51
56 - Secteur Ouest. Sécurisation du parc du Grand Marais. Convention.	51
57 - Clésence. Construction de 33 logements locatifs sociaux place d Colvert. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	52
58 - NPNRU. Convention de renouvellement urbain. Avenant n° 2.	52
59 - Lieux d'Accueil Enfants/Parents. Subvention. Année 2024.	56
60 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Aide au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs sans hébergement. Convention 2024-2026.	56
61 - Caisse des écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Educative.	56
Subvention. Année 2024. Convention.	56
62 - Forfait communal. Enfants scolarisés hors de la commune de résidence.	57
Année scolaire 2023-2024.	57
63 - Démocratie locale. Subventions de fonctionnement aux comités de quartier.	57
Subventions d'actions spécifiques. Année 2024.	57
64 - Vie associative. Subventions. 2^{ème} répartition. Année 2024.	58
65 - Vie associative. ACTI-FEP. Subvention. Année 2024. Convention.	59
66 - Association ACTI-FEP. Convention d'occupation du domaine public. Pôle Anna Politkovskaïa, 14-16, rue Gaudissart. Bail civil. Pôle Saint-Leu, 172, rue Saint-Leu. Avenants.	59
67 - Pôles associatifs. Comités de quartier et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Conventions. Règlement intérieur.	59

Revalorisation des forfaits de charges.....	59
68 -Règlement intérieur de la commission de concession de service.	
Approbation.	60
69 - Vœux. Questions orales.	60
69.1 - Vœu pour un véritable filet de sécurité pour la jeunesse à Amiens.	60
69.2 - Question orale "Arrêté anti-mendicité".	65
69.3 - Question orale sur l'objectif d'atteindre zéro sans-abri à Amiens	67

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Membres présents : Mme FOURÉ, MM. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, MM. RIFFIOD, BEAUVARLET, DESCOMBES, Mmes MODESTE, VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, DELATTRE, MM. DÉCAVÉ, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Pouvoirs de vote : M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme DELAHOUSSE (pouvoir à M. LORIC), Mme MAKDASSI (pouvoir à M. BIENAIMÉ).

La séance a été ouverte à 18 h 14.

La séance a été suspendue de 18h19 à 18h58 (point n° 3) pour la présentation du bilan d'activité des chantiers d'insertion.

Mouvements arrivées : M. DÉCAVÉ est arrivé à 18h16 (point n° 3), M. JARDÉ est arrivé à 18h18 (point n° 3), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir de Mme GALLIOT) est arrivée à 18h22 (point n° 3), Mme NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS) est arrivée à 18h26 (point n° 3), Mme BOHAIN est arrivée à 18h51 (point n° 3), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 18h52 (point n° 3), M. DESCOMBES (pouvoir à M. DOREZ) est arrivé à 19h06 (point n° 10), M. DOMISE (pouvoir à M. DUFLOT) est arrivé à 20h02 (point n°39), M. RIFFLART (pouvoir à M. MERCUZOT) est arrivé à 20h06 (point n° 41).

Mouvement départs : Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) a quitté la séance à 20h54 (point n° 47), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 21h01 (point n° 52), M. DUFLOT a quitté la séance à 21h10 (point n° 52), M. FOUCAULT a quitté la séance à 21h48 (point n° 69.1), Mme DERIVERY et M. RIFFIOD ont quitté la séance à 22h03 (point n° 69.1).

La séance a été clôturée à 22 h 16.

MME FOURE : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Tarek BAÏS	donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Julie DELAHOUSSE	donne pouvoir à	M. Jean-Christophe LORIC
Mme Raïfah MAKDASSI	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Stéphane DESCOMBES	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Thomas DOREZ

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : Comme à l'habitude, je vous propose de désigner Madame Claudine GALLIOT.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATION DU MAIRE.

MME FOURE: Je vous informe que j'ai reçu un vœu et deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement. Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le 20 juin 2024 dans cette même salle.

Dans les points d'ouverture, je dois vous faire part des actions entreprises par la Société d'Economie Mixte Amiens Aménagement, à la suite du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre régionale des Comptes Hauts-de-France sur sa gestion pour les exercices 2016 à 2020. C'est exactement le même dossier que celui présenté lors du dernier conseil d'Amiens Métropole. Je vous propose donc de prendre acte du rapport produit par la SEM Amiens Aménagement sur les actions qu'elle a entreprises à la suite des Observations Définitives transmises par la Chambre régionale des Comptes Hauts-de-France le 22 mars 2022 et consacré à la gestion de la Société d'Economie Mixte pour les exercices 2016 à 2020. Y a-t-il des observations ?

DONT ACTE

Comme je l'ai signalé aux présidents de groupes, nous allons maintenant faire un point sur les activités de la Citadelle. Les responsables de la Citadelle sont présents.

M. DESCHAMPS : Si vous le voulez bien, Madame le Maire, par rapport à cette réunion des présidents de groupes, vous l'avez constaté, aucun de nous n'a pu se rendre disponible, ce n'est pas la première fois que cela arrive. Nous avons déjà fait la remarque, se rendre à ces réunions de présidents de groupes le midi est compliqué et il serait préférable de les mettre en fin de journée, s'il vous plaît.

MME FOURE : Si cela arrange tout le monde, je peux envisager de modifier les horaires, mais depuis le début de ce mandat, nous avons fixé, en accord avec les présidents, cette réunion des présidents de groupes le mardi à 12h15. Contrairement à ce que vous dites, c'est la première fois que personne n'était présent. Vous-même êtes régulièrement absent, en effet, et Monsieur

BARA m'avait signalé qu'il ne pouvait venir exceptionnellement. Mme DESBUREAUX m'avait également signalé qu'exceptionnellement elle ne pouvait être présente, de même que M. BAÏS. Je suis prête à regarder si d'autres jours et horaires conviennent mieux aux uns et aux autres, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

(La séance est suspendue à 18h19).

M. GEROUX : Bonsoir à tous. Je tiens tout d'abord à vous remercier car c'est la première fois, en tout cas depuis que je suis responsable, que je viens devant le conseil pour présenter le travail de mes équipes et le travail de tous les salariés du chantier d'insertion.

Une brève présentation du contexte actuel suivie de la présentation des missions des chantiers d'insertion. Nous verrons à travers cette présentation également que l'accompagnement des publics que nous accueillons est vraiment le cœur de notre activité. Elle rend compte également de la collaboration de plus en plus étroite et de plus en plus grande avec les services et les directions. Je me suis permis de joindre quelques réalisations concrètes de ces trois dernières années, un bilan financier et social, ainsi qu'un petit récapitulatif. Le chantier a été créé entre 2000 et 2001. En 2000, premier chantier sur la maçonnerie particulièrement, et en 2001 sur l'espace vert et les métiers du bâtiment, travaux de finitions. A l'origine, il s'agissait du chantier d'insertion La Citadelle en charge principalement de la réhabilitation des remparts de la citadelle. Depuis 2014, nous accueillons des personnes dites en contrat à durée déterminée d'insertion, anciennement les CAE et CUI, qui font 20 heures par semaine. Depuis quelque temps, nous avons orienté les chantiers un peu différemment et nous avons changé de nom pour éviter que ce soit trop restrictif au niveau de l'inconscient collectif, c'est-à-dire que les personnes qui entendaient chantiers d'insertion de La Citadelle pensaient que l'on ne travaillait qu'à la citadelle. Or, nous ne réhabilitons plus les remparts depuis trois ans, nous avons terminé la partie appelée la Contrescarpe en 2021, et nous nous orientons maintenant sur des prestations concernant particulièrement les espaces verts et le second œuvre sur l'ensemble de la Métropole. Nous tendons aussi à professionnaliser un maximum les salariés en insertion, mais également les encadrants techniques d'insertion qui encadrent les personnes en insertion puisque chaque encadrant s'est vu attribuer une pléthore de formations, mais particulièrement la formation ETI, Encadrant Technique d'Insertion, pour avoir un niveau supérieur et pour pouvoir transmettre au mieux tous les gestes et savoir être des salariés en insertion que nous accueillons. Et nous ajustons les compétences, nous adaptons les activités du chantier en fonction de ce que l'on sait faire le mieux et qui apporte le plus de compétences et de savoir être à nos salariés.

Les missions d'un chantier d'insertion en règle générale utilisent une activité de production comme un support à l'insertion sociale et professionnelle du public accueilli. La volonté est vraiment d'axer les enjeux sur la solidarité, sachant que nous travaillons exclusivement avec des personnes dites exclues de notre territoire, en leur proposant un outil d'inclusion à travers cette activité de production. L'organisation est ajustée depuis quelque temps, et est encore en cours de déploiement car nous attendons toujours un directeur. Depuis l'année dernière, nous avons modifié les domaines d'activité sur lesquels nous allons nous pencher particulièrement, et nous allons creuser un peu plus les espaces verts et le second œuvre, c'est-à-dire finitions, peinture, cloisons. Nous accueillons une quarantaine d'ETP. Nous sommes aujourd'hui conventionnés avec l'Etat sur 30 ETP, nous espérons rapidement augmenter. Nous attendons encore deux encadrants techniques, ce qui nous permettra d'intégrer encore plus de salariés en insertion.

Les missions des chantiers d'insertion sont basées sur quatre volets. La valorisation de la personne accueillie, que ce soit par le développement de ses compétences professionnelles, de

son savoir être professionnel, mais aussi de la levée de ses freins sociaux, et donc la valoriser à travers la réussite de son parcours. L'accompagnement social dans l'objectif de lever les freins qu'elle peut rencontrer pour, au final, aller vers l'insertion professionnelle, ou la réinsertion professionnelle pour certains, le principal outil étant la formation, qu'elle soit en interne ou en externe. Encore une fois, nous accueillons des publics de notre territoire qui rencontrent de grosses difficultés sociales et/ou professionnelles, le but étant de faciliter leur retour à l'emploi dit classique.

J'ai essayé de dresser un profil-type du salarié. Nous accueillons principalement des hommes, car ce sont des métiers dits du bâtiment qui, dans l'inconscient collectif, sont malheureusement très masculinisés. C'est la raison pour laquelle aussi nous essayons d'orienter vers les espaces verts où il y a davantage de candidatures féminines. L'âge moyen des salariés est de 42 ans, 60% de notre public est bénéficiaire du RSA. Ils ont très peu d'expérience professionnelle, avec de très longues périodes d'inactivité. Certains ont 40 ou 45 ans et n'ont jamais travaillé. Ils ont peu ou pas de diplômes, et 92% des personnes accueillies ont un niveau CAP, voire moins. Ils ne maîtrisent pas l'outil informatique, ce qui est de plus en plus problématique. A l'époque du tout dématérialisé, la non-maîtrise de l'outil informatique est un vrai frein social. 52% de nos salariés accueillis appartiennent à un QPV. Peut-être faudrait-il modifier ce taux avec le nouveau QPV d'Elbeuf. Ils sont peu ou pas mobiles. Sur les 100 personnes accueillies l'année dernière, un tiers possédait le permis de conduire. Et il est difficile de les faire bouger en dehors d'Amiens Métropole, dans le sens où ils ont peur de prendre le train ou le car. Certains cumulent tous ces freins. Et à cela s'ajoutent le logement, la santé, les addictions. Eu égard au profil-type du salarié, vous imaginez bien que nous sommes obligés de mettre l'accompagnement social et professionnel au cœur de notre activité. C'est pourquoi nous avons une éducatrice spécialisée qui est accompagnatrice socioprofessionnelle, qui a une vraie posture éducative, qui est à même de lever les freins sociaux et d'assurer l'insertion professionnelle, étant donc sur trois tableaux différents qui se recoupent. Bravo à elle car ce n'est pas facile.

A travers nos chantiers d'insertion, nous proposons différentes actions, qu'elles soient individuelles ou collectives, que ce soit de la formation en interne ou en externe, qualifiante ou non-qualifiante. Je pense à des titres professionnels, à des habilitations. Depuis ces cinq dernières années, nous sommes au-dessus des objectifs définis par la DDETS, sachant qu'elle a défini 40 à 45% de sorties positives et que nous sommes à 50% depuis ces cinq dernières années. Nous sommes ravis de faire en sorte que les objectifs de la DDETS soient validés. Ce qui est intéressant, et c'est aussi le travail de collaboration avec les directions, c'est que ces trois dernières années, 22 salariés qui ont été accueillis chez nous sont maintenant dans un secteur. Je vous invite à aller voir, par exemple, le secteur Centre où sont 7 de nos salariés, et ils en sont très contents.

Nous essayons d'adapter les formations en fonction des besoins. Depuis 2020, nous adhérons au réseau Chantier Ecole et depuis l'année dernière, nous avons mis en place un parcours de formation spécifique au sein des chantiers d'insertion. Donc nos encadrants techniques et l'accompagnatrice socioprofessionnelle proposent des formations théoriques et pratiques, validées par un organisme agréé qui nous reconnaît comme organisme de formation, et grâce à cela nous avons pu faire passer devant un jury trois de nos salariés l'an dernier qui ont obtenu un CQP, par exemple. Nous essayons également de développer un maximum le capital culturel à travers la mise en place de partenariats avec certaines directions de la collectivité, en l'occurrence la Direction du Patrimoine puisque nous avons réussi à organiser des visites guidées avec des conférenciers, que ce soit au niveau de la Citadelle, du beffroi il y a quelques années, de la cathédrale, ou des hortillonnages. Nous tenons à développer ce capital socioculturel qui, on le sait, joue un rôle important dans l'insertion des personnes. Le partenariat

mis en place est également important puisque nous faisons intervenir au sein des chantiers différents organismes, comme la CPAM qui vient présenter des bilans de santé et proposer des actions de sensibilisation. Le CNFPT vient aussi faire de la formation chez nous sur de la remise à niveau en l'occurrence. Nous avons réussi à mettre en place une sorte de formation remise à niveau hybride spécifique aux besoins des salariés en insertion que nous accueillons. Nous faisons de la sensibilisation puisque nous avons mis en place tous les matins et tous les midis après le déjeuner un réveil musculaire avec un livret, en collaboration avec le pôle anciennement pôle santé au travail et la Maison Sport santé, et un éducateur sportif était venu de la Maison Sport Santé pour faire un bilan des contraintes posturales de toutes les activités que nous avons, et à travers ces contraintes nous avons proposé un réveil musculaire adapté. Ce fut un peu difficile à mettre en place pour ceux qui ne voulaient pas, sachant que le projet a été un peu impulsé par un encadrant, mais depuis trois mois que c'est instauré, c'est bien accepté par tout le monde. J'en suis très fier, sachant que j'ai porté le projet mais que l'idée vient d'un encadrant technique.

Ont lieu aussi des rencontres employeurs. Encore aujourd'hui avait lieu le Forum de l'emploi au Zénith, l'accompagnatrice socioprofessionnelle est allée sur site avec une dizaine de salariés pour leur permettre de rencontrer des employeurs. Nous organisons également des Job Dating pour nous mais aussi en partenariat avec le service Emploi Insertion qui, dans le cadre de Proch'emploi, a des partenaires particuliers, qui nous permettent de faire des Job Dating un peu spécifiques ou des rencontres employeurs un peu spécifiques destinées uniquement à nos salariés en insertion.

Un chiffre pour montrer le développement de la collaboration croissante avec la collectivité. Depuis le début de l'année, 6 personnes sont PNP -personnel non permanent- au sein d'un secteur, 4 au nettoyage, 1 chauffeur de véhicule, et 1 agent de secteur Centre. 2 autres sont prévus début juin. Je n'ai pris que ces exemples de contrats au sein de la collectivité, mais heureusement, il y a d'autres sorties vers des entreprises classiques. Nous avons 50% de sorties positives. L'année dernière, sur 23 sorties dites positives, 6 étaient dues à une sortie vers la mairie, dans un secteur, le reste dans une entreprise classique ou sur une formation qualifiante. Nous collaborons de façon croissante avec l'ensemble des services et des Directions de la collectivité. L'année dernière, nous avons réalisé des travaux pour une dizaine de Directions. Nous avons touché les quatre DGA. De plus en plus de services nous sollicitent, et nous sommes malheureusement victimes de notre succès puisque nous avons trop de travail aujourd'hui.

On pourrait croire que des personnes en insertion ont des difficultés à s'intégrer dans une équipe ou dans une entreprise dite classique, mais ce n'est pas le cas, et c'est aussi notre travail de les revaloriser, de les remettre dans le bain, et nous le faisons de mieux en mieux, et j'en suis très fier. La preuve en est que lorsqu'ils sont dans un secteur, ils n'en bougent plus.

Nous sommes situés 14 passage des Martyrs, dans l'impasse qui mène au Poteau des Fusillés, lequel est entretenu par les soins des équipes Espaces verts. Nous avons refait tout le pavage de l'impasse, nous avons refait un aménagement paysager en arrivant. Pour ceux qui passent souvent par Saint-Pierre, tout le dallage du parc Saint-Pierre a été refait par les équipes de maçonnerie des chantiers d'insertion. Nous sommes aussi intervenus à Camon pour refaire la passerelle de la rue Gambier. On pourrait en citer d'autres, comme la réfection de la façade de la Briqueterie, la création d'une rampe PMR à la Rose des Sables et à Bertangles, la construction d'un hangar. Les maçons ont également réalisé la façade du centre de loisirs Edgar Quinet, toute la maçonnerie de la base vie des chantiers d'insertion.

Avant/après. Vous connaissez aussi bien que moi le Coliseum. Ce sont les salariés des chantiers d'insertion second œuvre qui ont réalisé cette prouesse. Pour ceux qui ont eu l'occasion d'y aller pendant les travaux, cela a été échafaudé sur huit mètres de haut, voire neuf, et sur quasiment vingt mètres de large. Ne serait-ce que monter cet échafaudage est une prouesse technique. Je pense que les photos parlent d'elles-mêmes, le travail a été très bien réalisé de la part, encore une fois, de personnes dites en insertion qui n'ont soi-disant pas de compétences, en tout cas aux yeux de certains employeurs.

Le CIAP fait appel à nous, et ceux qui ont eu l'occasion de se rendre à l'exposition du photographe ont pu le voir, c'est nous qui avons préparé l'entièreté de la salle avec le petit aménagement où était entreposé le blé à l'entrée. C'est l'équipe qui a réalisé ce petit support. Ou encore la création de vestiaires PMR au Club house pour l'équipe paralympique japonaise, nous avons refait le rez-de-chaussée pour en faire un vestiaire PMR.

Ils font beaucoup de choses en matière d'espaces verts. Le nettoyage de la verrière à la Licorne, la taille de haies avec utilisation de l'échafaudage, dont je rappelle qu'il faut une habilitation pour monter et démonter un échafaudage, au Jardin des Plantes. Nous avons sécurisé les pieds de remparts de la Citadelle. Nous nous occupons également de l'entretien total du site de la Citadelle. Et pour vous donner un ordre d'idée, nous avons entre 42 et 43 ha d'espaces verts à gérer sur la collectivité, sachant qu'ils sont à peine 10 ETP pour cela. C'est nous qui entretenons les abords du stade d'entraînement de la Licorne. C'est l'équipe des espaces verts qui a refait la mini ferme au zoo il y a deux ans. C'est aussi l'équipe espaces verts accompagnée de l'équipe second œuvre qui ont travaillé à l'agrandissement du poulailler, de la clôture des alpagas et des chèvres. Nous avons repris entièrement le bois Gutenberg, qui longe la rue Gutenberg, à côté du cimetière de la Madeleine, nous avons créé une petite entrée et nous avons réaménagé un sentier pour que les gens puissent y accéder. Je crois que l'espace a été repris par les citoyens qui reviennent à l'intérieur. Nous en sommes très fiers.

L'argent étant le nerf de la guerre, nous sommes subventionnés à hauteur de 75%, l'Etat nous subventionne via l'aide aux postes en payant la totalité des salaires des salariés que nous accueillons en CDDI. Le Conseil départemental nous subventionne également à travers l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein des Structures d'insertion par l'activité économique. Et le Fonds social européen est sollicité. En 2023, nous avons perçu 37 000 €, montant qui sera revalorisé en 2024-2025 et devrait être de 60 000 € par an. Le reste à charge est de 25%. Au final, le chiffre final est à relativiser au vu des non dépenses réalisées par la collectivité. En effet, nous avons demandé des devis à certaines entreprises pour savoir à combien s'élevaient les prestations que nous assurons pour les directions et les services, et nous estimons à quasiment 800 000 € le montant de dépenses évité pour la collectivité en 2023, particulièrement sur les espaces verts, moins sur le second œuvre puisque nous n'avons qu'une équipe en 2023. Concernant les maçonneries, ils ont travaillé à des réalisations techniques sur la base vie des chantiers d'insertion.

Je me suis également permis de faire un petit bilan social, une évaluation d'impact sur les chantiers d'insertion en me servant de la méthode SROI qui permet de tout monétiser pour se rendre compte que faire du social ce n'est pas que de la dépense, ou en tout cas la dépense que l'on fait rapporte beaucoup plus que ce que l'on donne. Je me suis rendu compte que nous avons un ROI de 17,5. Si une entreprise privée avait un ROI de 17,5, elle deviendrait multimillionnaire en moins de trois mois. Ce diagramme fournit trois informations : l'impact direct, l'impact indirect et l'impact induit. C'est tout ce qu'il faut prendre en compte pour voir que l'on ne concurrence pas les entreprises dites classiques puisque, mieux que cela, on développe le social et l'économique du territoire. Certes, parfois on ne permet pas à certaines entreprises de

réaliser une prestation, mais nous formons, nous accueillons des gens, nous leur permettons d'être formés et d'être employables plus qu'ils ne l'étaient. C'est-à-dire que personne d'autre que nous n'aurait pris les gens que nous accueillons. Nous accueillons 60 personnes en moyenne par mois, et peut-être qu'il y en aurait un ou deux qui travailleraient si l'on prenait des prestataires externes. Nous ne concurrençons personne, nous ne faisons que développer le social et l'économique du territoire.

C'est un véritable investissement gagnant/gagnant puisque, d'un côté, les salariés que nous accueillons en CDDI sont revalorisés, que ce soit dans leur vie personnelle ou dans leur vie professionnelle puisqu'un sur deux accède à un emploi dit classique en sortant de chez nous, et même celui qui sort de manière dite négative a quand même été accompagné pendant deux ans, sachant qu'un CDDI est de 24 mois maximum, nous l'avons accompagné, nous avons levé des freins avec lui, nous l'avons remis dans une dynamique positive, même si aux yeux de la DDETS, la sortie est dite négative. Nous avons donc proposé un accompagnement très spécifique. Je ne l'ai pas dit, mais nous faisons vraiment un accompagnement individualisé, renforcé, c'est-à-dire que les personnes qui viennent chez nous voient au minimum une fois par mois l'accompagnatrice socioprofessionnelle, et je peux vous assurer que nous sommes certainement plus à deux rendez-vous mensuels qu'un seul. Les personnes qui arrivent chez nous ne sont pas ou sont peu formées, nous les formons, nous développons des compétences, nous les rendons plus employables, ce qui n'a pas de prix. Et au final, l'insertion, puisque nous développons les compétences, les savoirs, les savoir être, elles sont forcément plus employables et forcément elles vont s'insérer. Et pour la collectivité, nous évitons de l'achat, mais c'est pour la bonne cause, et quelle cause. Nous participons à l'amélioration de l'espace urbain. Encore une fois, sans nous le bois Gutenberg n'aurait jamais retrouvé ses couleurs. La lutte contre l'exclusion est une politique volontariste de la collectivité, sachant que toutes les collectivités n'ont pas de chantier d'insertion, et je pense que l'on pourrait développer encore plus les chantiers. Et au final, cela résout aussi les problématiques de recrutement que l'on peut avoir au sein des secteurs.

Voilà pourquoi il était important que vous connaissiez toutes les missions des chantiers d'insertion d'Amiens. Je vous remercie pour votre écoute.

MME FOURE : Merci beaucoup pour cette présentation passionnée et passionnante. Je peux témoigner que les personnes retenues dans ces contrats d'insertion ont été fortement cabossées par la vie et quand elles arrivent au chantier d'insertion de la Citadelle, c'est vraiment parfois le dernier recours. Le travail qui est réalisé dans la durée est vraiment formidable car, comme vous l'avez indiqué, ce chantier d'insertion existe depuis l'an 2000. Je me souviens avoir fait il y a quelques années une visite du chantier de la Citadelle, à l'époque où les personnes en insertion travaillaient au jointoiment des murs de briques, sachant que les remparts comptent plus d'un million de briques. Quand les personnes qui avaient travaillé sur le chantier d'insertion venaient avec leur famille et leur disaient que c'est elles qui avaient fait ce travail, il y avait de la fierté dans leur regard. Non seulement cela avait changé la situation financière de la personne, bien sûr, mais bien au-delà de cela, cela l'avait remise en piste et l'avait revalorisée à ses propres yeux. C'est un élément majeur, et je pense que la Ville peut se féliciter de participer à cette œuvre extrêmement utile. Le pourcentage d'insertion que vous constatez fait rêver, car 50% de sorties positives à l'issue de ces chantiers est un excellent résultat. Monsieur FIATE me disait que plusieurs personnes passées par les chantiers d'insertion ont rejoint notre personnel et sont maintenant titulaires de la fonction publique territoriale, ce qui n'était quand même pas évident quand on y songe. On voit tout ce qu'une collectivité comme la Ville peut faire, parce qu'elle seule peut faire ce travail. Merci aussi pour les images que vous avez montrées de chantiers qui ont été réalisés, car cela nous permet de mesurer la qualité du travail accompli.

Donc un grand coup de chapeau à vous et à toutes les équipes autour de vous, les encadrants, le personnel qui œuvre sur le plan de l'action sociale, et au premier rang, les dizaines et dizaines de personnes qui sont passées par ces chantiers d'insertion. Je signe les contrats et je vois bien passer les noms, les quartiers, et je suis très attentive aux courriers que je leur signe. Ce sont essentiellement des hommes, mais compte tenu du type de travaux réalisés, ce n'est pas une volonté de notre part d'exclure les femmes, vous vous en doutez bien. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. SAVREUX : Je souhaitais m'associer à vos propos pour souligner le travail remarquable qui est fait par vos équipes, et vous avez cité pas mal de projets qui sont dans ma délégation. C'est pourquoi je me permets de prendre la parole, vous dire que vous faites un travail remarquable pour entretenir aussi notre patrimoine. Vous avez entamé les travaux de la Citadelle il y a un certain nombre d'années et elle est peu à peu rénovée de façon tout à fait remarquable, on voit le résultat, et on se retrouve progressivement avec une citadelle pratiquement à neuf. Vous avez également cité le zoo d'Amiens Métropole. Le public est unanime sur la qualité des travaux que vous avez réalisés. Donc un grand bravo. Et je voulais aussi rebondir sur ce qu'a dit Madame le Maire à propos de tout le travail que vous faites en matière de retour à l'emploi, c'est absolument remarquable, car on sait très bien que si on veut un retour durable à l'emploi, il faut d'abord redonner confiance aux agents, et toute l'action d'accompagnement est très importante. J'ai deux questions à vous poser. Première question, continuez-vous à les accompagner une fois qu'ils sont sortis des chantiers d'insertion ? Deuxième question, parmi les agents que vous suivez, cela a-t-il suscité des vocations pour l'entretien du patrimoine ou pour l'entretien des bâtiments, par exemple ?

M. GEROUX : Pour répondre à la première question, le FSE nous incite fortement à suivre les personnes, à prendre contact avec elles trois mois, six mois et un an après leur sortie chez nous. Si vous venez un jour chez nous, vous verrez qu'il est fréquent que certains reviennent par eux-mêmes, car nous sommes un vrai point de référence. Vous avez évoqué une personne devenue titulaire de la fonction publique. Tout à l'heure, une dame en charge du ménage depuis cinq ans au Coliseum est revenue nous voir pour nous annoncer qu'elle était stagiairisée depuis le 1^{er} avril et qu'elle était très heureuse de cela. Nous avons de nombreux exemples de personnes qui viennent spontanément nous voir, qui nous appellent ou qui nous demandent ne serait-ce qu'un CV. Ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, quand ils sont mal accompagnés ou quand ils ont des difficultés avec cet outil, viennent nous voir spontanément. Donc pour répondre à votre première question, nous suivons les personnes ensuite. Quand ce sont des sorties dites négatives, nous essayons de les orienter au mieux juste après, c'est-à-dire que bien souvent, nous les envoyons vers le PLIE, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Ville d'Amiens aujourd'hui porté par la mission locale, car nous savons qu'ils font un travail de qualité. Deuxième question, cela crée-t-il des vocations ? Oui et non. Je m'explique. Nous avons beaucoup de personnes qui souhaitent devenir ouvrier des espaces verts, cela participant à l'amélioration de l'espace urbain, sauf qu'on est confronté à deux problèmes, à savoir le manque de travail en espaces verts, et le problème de la qualification. Il faut une qualification pour être ouvrier des espaces verts et la qualification se fait à Abbeville, pas sur Amiens. Et du fait du problème de mobilité, ils ne vont pas à Abbeville. Donc, oui, ils veulent devenir ouvrier des espaces verts, mais c'est compliqué de se former. C'est tout ce travail que nous avons à faire. Sur la maçonnerie, quelques personnes ont la vocation de maçon VRD, mais peu de maçon briqueteur. Rares sont ceux qui veulent devenir maçon briqueteur ou tailleur de pierre, par exemple. Ils ont un niveau de qualification qui ne leur permet pas encore d'atteindre ce niveau, en l'occurrence dans la taille de pierre.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GÉROUX, je vous remercie très chaleureusement. C'était extrêmement intéressant. J'ai eu l'idée de vous demander de venir faire cette présentation car nous avons aujourd'hui une délibération qui porte sur les chantiers d'insertion et je me suis dit qu'un certain nombre de collègues n'avaient peut-être pas connaissance de ce qui se fait réellement sur place. En vous écoutant, on mesure évidemment l'importance de votre travail, et c'était aussi l'occasion de mettre en valeur ce travail souvent fait de manière discrète mais qui est tout à fait efficace. Si vous avez 50 ou 60 personnes qui passent par le chantier d'insertion et retrouvent une certaine forme de respect et de fierté vis-à-vis d'elles-mêmes, vous n'avez pas perdu votre temps. Encore une fois, je vous en remercie très chaleureusement. Peut-être pourrions-nous voir, à l'occasion d'une balade urbaine, s'il n'est pas possible de mettre en valeur de manière plus visible auprès du grand public les chantiers d'insertion que vous accompagnez. Transmettez nos chaleureuses félicitations à toutes les équipes qui travaillent avec vous, à commencer par les personnes en insertion.

(Reprise de la séance à 18h 58).

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024. APPROBATION.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

MME FOURE : Comme à chaque conseil, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 7 mars et le 26 avril 2024, décisions listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations ?

DONT ACTE

6 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTION. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME FOURE : Afin de soutenir les associations qui organisent des manifestations présentant un intérêt public local et contribuant à rendre la ville toujours plus attractive, je vous propose ce soir d'approuver le versement d'une deuxième répartition de subvention d'un montant total de 38 000 € répartis de la manière suivante :

- une somme de 25 000 € au profit de l'association Histoires et Traditions Amiénoises ;
- une subvention de 1 000 € pour l'association Accueil des Villes Françaises ;
- une subvention de 1 500 € pour l'association Car'entraïd ;
- une subvention de 1 500 € pour l'association Canine Territoriale ;
- une subvention de 8 000 € pour la Société des Courses ;
- un montant de 1 000 € pour l'association Les Images de Blanche.

Je vous propose par ailleurs d'approuver la convention à intervenir avec l'association Histoires et Traditions Amiénoises et de m'autoriser à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

7- ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTION 3^{EME} REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME FOURE : Pour l'organisation de l'édition 2024 du festival "Voyage au cœur de l'été" qui se déroule depuis vingt ans dans la cour intérieure du cloître Dewailly, je vous propose de verser une subvention de 100 000 €, soit le même montant que l'année dernière, à l'association Premice. Cet événement est particulièrement prisé des spectateurs et contribue à la notoriété de la ville. Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'association et de m'autoriser à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

8 - ASSOCIATION LES CHATS LIBRES D'ETOUVIE ET LES CHATHUTES. SUBVENTIONS. ANNEE 2024.

MME MODESTE : Avant de présenter la délibération, quelques précisions. Il est important de maîtriser la prolifération des chats errants. En effet, les chiffres de la Fondation 30 Millions d'Amis sont éloquentes. Un couple de chats non stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en quatre ans. Les avantages d'une campagne de stérilisation et d'identification de chats errants sont nombreux. Cela permet d'améliorer leur état sanitaire, de lutter contre la misère animale, de contrôler leur reproduction, et de permettre aussi une tranquillité publique là où ils sont en grand nombre. Sans oublier l'importance de préserver les oiseaux et les œufs dans les nids car n'oublions pas qu'un chat, ça grimpe aux arbres. Il serait souhaitable également d'encourager les propriétaires à stériliser et identifier leur propre chat.

C'est pour toutes ces raisons que cette délibération permettra d'aider deux associations, les Chatshutes et Les Chats libres d'Etouvie en leur accordant une subvention de 1 000 € à chacune. Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

MME DESBUREAUX : L'année dernière, Amiens était la 27^{ème} ville la plus "animal friendly". Cette année, elle est 11^{ème}. Quel exploit ! Je vous félicite de montrer ce soir qu'à Amiens il vaut mieux être un chat qu'un sans-abri. Quel dommage que nos sans-abris ne miaulent pas, ils auraient eu le droit à une conseillère déléguée rien que pour eux. Cette situation relève de l'absurde. Le mois dernier, nous avons appris par voie de presse que vous vouliez chasser les pauvres du centre-ville et ce soir vous nous faites voter des subventions pour des associations qui s'occupent des chats errants. C'est le monde à l'envers. Nous précisons tout de même que nous ne sommes pas opposés aux chats ni au bien-être animal, mais chez les Communistes notre boussole, c'est l'humain d'abord. C'est pourquoi nous regrettons cette scène grotesque où 2 000 € sont donnés pour des chats alors même que vous vouliez chasser les humains de certains quartiers.

MME FOURE : Je ne répondrai pas sur le fond parce que nous aurons l'occasion à plusieurs reprises au cours de ce conseil d'aborder la question des personnes sans-abri, que j'appelle toujours les personnes sans-abri parce que ce sont des hommes et des femmes qui méritent tout notre respect, et nous le leur démontrons jour après jour.

MME MODESTE : En fait, toutes les actions que j'ai mises en place, en accord avec Brigitte FOURÉ puisque je suis rattachée à Madame le Maire, vont dans le sens d'améliorer la qualité de vie des Amiénois qui possèdent des chats et des chiens. Donc, il ne s'agit pas uniquement de donner des subventions à une association qui s'occupe des chats errants, mais au-delà de cela, j'ai voulu évoquer également la tranquillité publique. Et donc, nous nous impliquons au niveau de l'humain également.

MME FOURE : Un certain nombre de personnes ont des chats, des chiens ou d'autres animaux et ces personnes méritent aussi tout notre respect.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - CHANTIERS D'INSERTION LA CITADELLE. FONDS SOCIAL EUROPEEN. FSE. DEMANDE DE SUBVENTION. APPEL A PROJETS 2024-2025.

MME FOURE : Il s'agit de demander au Fonds Social Européen de subventionner ce chantier d'insertion qui a été présenté tout à l'heure, je n'y reviendrai pas, pour l'appel à projets 2024-2025, et de m'autoriser à signer l'ensemble des documents qui composeront ce dossier de demande de subvention. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE Merci l'Europe.

10 - STADE DU CHAPITRE. RENOVATION DU TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME FOURE : Stade du Chapitre...

M. THEVENIAUD : Madame le Maire, nous sommes en conseil municipal, nous ne sommes pas en meeting pour les élections européennes.

MME FOURE : On ne m'interrompt pas, je vous donnerai la parole...

M. THEVENIAUD : Je vous rappelle que la France verse plus d'argent à l'Europe...

MME FOURE : Je vous donnerai la parole quand j'aurai terminé mes propos. Amiens Métropole entreprend au Stade du Chapitre les travaux de rénovation du terrain en gazon synthétique pour un montant estimé de 683 333 € HT. La Communauté d'agglomération sollicite la Ville d'Amiens pour une participation financière, conformément au Pacte financier et fiscal. Je vous propose en ce sens d'approuver le versement d'un fonds de concours à hauteur de 140 726 €. Le montant pourra varier à la hausse comme à la baisse, en fonction du coût réel des travaux et du montant réel des subventions obtenues.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec Amiens Métropole et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

MME FOURE : Je vais maintenant répondre à Monsieur THÉVENIAUD puisque j'ai terminé le point que j'étais en train de présenter. Je réponds à Monsieur THÉVENIAUD en lui disant que je signalais simplement que l'Europe, effectivement, subventionnait largement une opération que nous venons de présenter et donc je reste bien dans le cadre des délibérations du conseil municipal et de sujets qui intéressent directement notre ville.

Nous passons maintenant aux autorisations de programme. Pour plus de fluidité, je vous propose que chaque élu présente succinctement tous ses dossiers, étant entendu que les délibérations seront soumises au vote séparément.

Il s'agit pour chacun de ces dossiers d'approuver l'affectation des crédits de paiement pour l'année 2024, de m'autoriser à solliciter tous financements extérieurs et de m'autoriser également à déposer et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives qui seraient nécessaires.

J'ai, pour ce qui me concerne, trois dossiers à vous présenter.

Le point n° 11 concerne l'autorisation de programme dédiée à l'acquisition de gros équipements, et plus particulièrement des véhicules motorisés, notamment pour permettre aux services de la collectivité d'assurer leurs missions. Il s'agit d'inscrire un montant de 210 000 € en crédits de paiement afin de régler les commandes des programmes 2023 et 2024 d'achats qui seront livrées cette année. Le détail de ces commandes figure dans la délibération qui vous a été transmise. Il s'agit pour l'essentiel de matériels qui permettent aux services de travailler dans de bonnes conditions, notamment assurer la propreté de notre ville.

Avec la délibération n° 12, nous abordons l'autorisation de programme relative aux dotations de proximité qui vise à financer plus particulièrement la mise en œuvre des travaux d'entretien, non seulement des écoles et des centres de loisirs, mais également des bâtiments municipaux, jardins familiaux, ou bien encore de mettre en accessibilité les équipements le nécessitant. Je vous rappelle que cette AP a fait l'objet d'une augmentation au BP 2024 de 1 493 000 € afin de réaliser les travaux nécessaires suite aux émeutes de l'an dernier, mais aussi pour permettre la mise en œuvre par les services d'opérations supplémentaires.

Pour l'année 2024, je vous propose d'affecter 3 655 000 € de crédits de paiement selon la répartition suivante :

- pour le secteur Nord : 1 071 000 €, dont 443 000 € pour les travaux liés aux émeutes de 2023,
- pour le secteur Est : 684 000 €,
- pour le secteur Sud : 656 000 €,
- pour le secteur Ouest : 630 000 €,
- pour le secteur Centre : 614 000 €.

Les adjoints de secteur ont déjà eu l'occasion de présenter le contenu des travaux qu'ils pourront ainsi réaliser grâce à ces budgets augmentés depuis l'année dernière.

S'agissant du point n° 13, je vous propose d'approuver la programmation de la rénovation énergétique et de la mise en conformité de nos bâtiments, pour un montant global de 4 400 000 €, à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme relative à la gestion patrimoniale. Le détail des travaux programmés figure en annexe de la délibération qui

vous a été transmise. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'un de ces trois dossiers ou sur les trois dossiers ?

11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

MME DESBUREAUX : Comme d'habitude, nous ne prendrons pas part au vote sur les autorisations de programme, comme nous ne votons pas le budget primitif.

MME FOURE : C'est conforme à votre logique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.*

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOTATION DE PROXIMITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.*

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION PATRIMONIALE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.*

MME FOURE : Je passe la parole à Annie VERRIER pour les 13 autorisations de programme qui concernent sa délégation.

MME VERRIER : Au point 14, il s'agit de l'autorisation de programme dédiée à la mise aux normes et à la mise en accessibilité du domaine public. En effet, la loi d'orientation des mobilités pose l'obligation de la suppression du stationnement motorisé sur les 5 mètres en amont des passages pour piétons d'ici le 31 décembre 2026. C'est pourquoi je vous propose, pour l'année 2024, d'affecter une somme de 80 000 € destinée à financer la fourniture et le déploiement de la pose d'arceaux vélos en amont des passages piétons, aux endroits opportuns et de 70 000 € pour la mise en conformité des passages piétons.

Pour le dossier n° 15, je vous propose d'approuver la programmation, pour l'année 2024, des opérations d'aménagement des abords des écoles, qu'il convient de financer pour un montant de 250 000 €, par l'affectation de l'autorisation de programme « Aménagement apaisé des abords des écoles ».

Avec la délibération n° 16, je vous propose d'approuver les opérations de modernisation des aires de jeux à intervenir cette année pour un montant de 500 000 €, permettant ainsi la rénovation ou la création de structures.

Pour le point n° 17, je vous propose d'approuver les autorisations de programme relatives à la modernisation et à la réhabilitation des squares et parcs pour un montant de 420 000 € au titre de l'année 2024. Il s'agit pour les secteurs Est et Sud de créer un îlot de fraîcheur et de rénover des allées ou encore d'en améliorer l'éclairage.

S'agissant de l'autorisation de programme dédiée à la réhabilitation du parc de la Hotoie, en point n° 18, je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 2,3 M€ destinés à diverses études, pour environ 1 M€, et aux travaux de relocalisation de la base de vie des forains pour un peu plus de 1,3 M€.

Pour le dossier n° 19, qui a trait à la modernisation et au déploiement des bornes d'alimentation pour les marchés, je vous propose d'affecter 60 000 € afin de financer le remplacement de bornes et tableaux électriques situés sur le secteur Centre, à savoir 20 000 € le marché de la place Maurice Vast, 30 000 € pour les interventions à réaliser rue Léon Blum, et 10 000 € pour les prestations programmées sur la place Parmentier.

Concernant le dossier n° 20, je vous rappelle qu'une enveloppe de 1,7 M€ a été votée pour le gros entretien des ouvrages d'art de la collectivité. Pour cette année, je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 390 000 €, consacrés aux différentes opérations listées dans la délibération disponible sur vos écrans. Il s'agit principalement de travaux d'étanchéité, de jointoiement, de réparation de parapets ou d'études préalables à la réhabilitation.

Avec le point 21 il convient de créer une autorisation de programme spécifique à la reconstruction du pont Vulfran Warmé, pour un montant global de 300 000 €. Je vous propose par ailleurs d'affecter pour 2024 des crédits de paiement à hauteur de 100 000 € pour des frais d'études. Je précise que des études de réhabilitation de cet ouvrage seront opérées globalement avec celles du Pont Barni, pour lequel le CEREMA a déjà été missionné sur certaines missions. Il pourra être envisagé de confier également une mission pour le pont Vulfran Warmé.

Avec la délibération n° 22, je vous propose d'affecter la somme de 1 945 000 € pour l'année 2024 afin de réhabiliter la passerelle Samarobriva. Cette somme financera à la fois les appels de fonds nécessaires ainsi que les honoraires de la SPL Vallée Idéale Développement.

Point 23 : Une autorisation de programme de 7 852 000 € a été votée pour moderniser et déployer l'éclairage public. Je vous propose pour 2024 d'affecter la somme de 2 027 267 €, décomposée comme suit :

- 1 840 000 € pour la modernisation de l'éclairage public, le remplacement des lanternes Sodium à haute pression par des lanternes LED et des dispositifs d'allumage des armoires ;
- 150 000 € pour la mise aux normes des installations d'éclairage public ;

- 27 267 € pour le remboursement à Amiens Métropole des remplacements de lanternes réalisés sur les voies communautaires.

S'agissant du dossier n° 24, je vous propose de valider la programmation des opérations d'urbanisme et des aménagements urbains à intervenir au titre de l'année 2024. Il est question plus particulièrement de deux autorisations de programme dédiées au gros entretien des voiries communales, pour l'une, et aux aménagements urbains sur ces voiries, pour l'autre.

- Pour la première, un montant de 1 865 000 € affecté, notamment, pour des travaux sur les rues de la Résistance, des Trois Cailloux, Saint-Acheul, Jean Froissart, Philippe de Comynes, l'allée de Joinville, le Boulevard du Jardin des Plantes. Cette AP est ainsi portée de 15 200 000 € à 15 265 000 €.
- S'agissant de la deuxième, il s'agit d'affecter 3 180 000 € qui financeront les aménagements de voirie rue de Grâce pour 125 000 €, l'aménagement de l'entrée de ville route de Rouen moyennant 2 755 000 €, ainsi que des dépenses de 100 000 € pour des prestations diverses non affectées aux travaux ou des études imprévues, 140 000 € pour la mise à 30km/h des voies dans différents quartier, 35 000 € pour des études de sol, de détection de réseaux et, plus généralement, des opérations de maîtrise d'œuvre externe, et enfin 25 000 € pour des études de circulation.

La délibération n° 25 consiste en l'affectation de 255 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation de programme relative à l'effacement des réseaux d'un montant total de 800 000 €. Ces travaux seraient déployés rue Victor Magnier pour 35 000 €, rue Colbert pour 71 000 €, Impasse Caron pour 50 000 €, rue de Bouvines pour 3 000 € et rue Edouard Paris, Cottages du plateau pour 96 000 €.

Enfin, au point 26, il s'agit de l'autorisation de programme pour la réalisation du PLU. Je vous propose d'affecter la somme de 185 000 € afin de financer les principaux investissements qui portent, cette année, sur l'enquête publique conjointe des 16 et 17^{ème} modifications du PLU en vigueur et sur la poursuite de la révision générale du document d'urbanisme.

MME FOURE : Merci, Annie, d'avoir présenté tous ces dossiers ensemble car c'est la concrétisation ou la déclinaison de ce que nous avons voté au Budget Primitif, en effet. La parole est à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je souhaitais revenir sur le point 18, autorisation de programme pour la réhabilitation du parc de la Hotoie, affectation des opérations d'investissement pour l'année 2024. Je pense que nous n'avons pas fini d'entendre parler de ce parc de la Hotoie. Vous l'avez constaté, en arrivant vous avez été accueillis par une grosse centaine de citoyens non politisés de tout Amiens, pas seulement du parc de la Hotoie, qui vous reprochent la façon de faire sur votre souhait de bloquer à la circulation l'avenue Salvador Allende. Mais ce n'est pas le sujet de cette délibération, nous reviendrons une autre fois sur ce sujet. Il est question dans cette délibération d'un montant de 1,3 M€ que vous nous demandez de voter et d'affecter pour créer une base de vie pour les forains sur le parking de Mégacité, encore une fois sans concertation, sans explication, de manière arbitraire et, comme de plus en plus souvent, vous faites les choses à l'envers, Madame le Maire. Vous faites les choses à l'envers parce que faire dépenser aux Amiénois par leurs impôts plus d'un million d'Euros pour créer une base de vie délocalisée sous-entend plusieurs choses. Cela sous-entend que vous actez de manière définitive que la foire Saint Jean va rester dans le parc de la Hotoie. Cette requalification était l'occasion ou jamais, une bonne fois pour toutes, de prendre, en tant que maire, avec l'avis de votre conseil

municipal, la décision de déplacer la foire en dehors du parc de la Hotoie. Elle n'a plus rien à faire dans le parc de la Hotoie. On va dépenser des millions d'Euros avec une foire qui restera ici, c'est un non-sens. Et vous nous demandez de mettre 1,3 M€ pour créer une base de vie pour les forains. Rappelons ce qu'est une base de vie. C'est un endroit où vous allez faire venir des réseaux, de l'eau potable, du tout à l'égout, de l'électricité, pour que les forains installent leurs caravanes, c'est-à-dire les lieux où ils habitent, et pour que, une fois la foire terminée, le soir, ils ferment à clef leurs manèges et aillent tranquillement dormir à plusieurs centaines de mètres de leur métier, de leurs manèges qui coûtent parfois plus d'un million d'Euros. Vous rêvez ! Vous rêvez ! Cela ne se passera pas comme ça. Un forain ne laissera jamais la nuit un de ses métiers sans surveillance. Vous êtes en train de nous demander de dépenser 1,3 M€ pour quelque chose qui a 99% de chances de ne pas servir. Je suis offusqué par ce choix que vous faites !

Le deuxième point, c'est que cette délibération me ramène à la présentation que vous avez faite au conservatoire sur le projet parc de la Hotoie. Dans ce projet, qui était plus qu'une configuration, où l'on entrait vraiment dans le détail des choses, vous n'avez pas parlé un seul instant, ni vous ni le cabinet d'urbanisme et d'architecture en charge du dossier, d'un espace dédié aux chiens, un espace canin comme on dit. Vous recevez pourtant, j'imagine comme moi, de nombreux témoignages de personnes qui disent qu'elles ne vont plus se promener dans les parcs amiénois parce que les chiens sont laissés en liberté, ce qui est interdit, rappelons-le, et qu'elles ont peur de se faire mordre. Et d'ailleurs cela arrive régulièrement que des personnes se fassent mordre. Je ne suis pas un anti-chiens, je trouve normal que l'on propose aux maîtres des endroits pour que leur chien puisse courir, se sociabiliser auprès d'autres chiens. Vous avez nommé une conseillère municipale déléguée à cette thématique et là, encore une fois effet d'annonce, vous avez l'occasion dans ce nouveau parc de mettre en place ce type de structure, eh bien non, ce n'est pas prévu.

Voilà les deux points sur lesquels Amiens au Cœur voulait intervenir. 1,3 M€ d'impôts des Amiénois qui, vraisemblablement, seront gâchés, et puis cette zone canine qui ne va pas voir le jour.

MME FOURE: Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

MME DESBUREAUX : Oui, sur le point 18, la réhabilitation du parc de la Hotoie. Cela fait plus d'un mois que les habitants du quartier grondent à propos de la fermeture du boulevard Allende, vous avez pu le constater ce soir avec la casserolade devant la mairie. On ne va pas vous refaire la chanson, vous avez déjà dû comprendre. Les commerçants s'inquiètent de voir se réduire la fréquentation de leurs boutiques, et les résidents s'inquiètent de voir la circulation s'engouffrer dans les rues inadaptées à un tel flux. Pour notre part, nous refusons l'opposition "bobos à vélo/pollueurs en voiture" que pourrait créer ce conflit. Aussi, après diverses discussions avec les personnes concernées, nous pensons que sans solution de mobilité douce et efficace proposée par la Ville, par exemple des bus gratuits dans toute la ville, dont une ligne régulière qui faciliterait la liaison sud-ouest/nord-ouest, des voies praticables pour les vélos et des rénovations de revêtement antibruit dans les rues adjacentes, il faut des compromis. Certes, les déplacements doux doivent être encouragés, mais il y a la réalité des Amiénois et Amiénoises qui sont souvent obligés d'utiliser leur voiture pour aller travailler. C'est pourquoi nous proposons l'idée de maintenir ouvert le boulevard la semaine en protégeant au maximum les piétons et de le fermer le week-end afin de permettre aux familles de profiter d'un parc paisible et sécurisant. Enfin, nous pensons que la mairie doit accentuer la consultation avec les habitants et habitantes de la ville pour les projets de ce type et pas seulement pour décider de l'emplacement des anciennes grilles de la Hotoie. Ce sont les citoyens et citoyennes qui vont fréquenter ce parc, ils

et elles ont leur mot à dire. Notre question de ce soir est simple : la majorité de cette autorisation de programme concerne les études préalables aux travaux, ces études vont-elles prendre en compte ces différentes hypothèses ou allons-nous en rester à votre plan initial ? Auquel cas, les études s'intéresseront-elles aux problèmes causés par la fermeture du boulevard ?

M. DECAVE : Je vais faire relativement court en complément de ce qui vient d'être dit. Effectivement, vous ne pouvez pas passer au-delà du fait qu'il y avait un rassemblement aujourd'hui devant ce conseil municipal. Il semblerait que sur l'ensemble du projet du parc la consultation et la concertation aient été menées. La difficulté sur cette partie du projet, c'est que la communication officielle a été faite avant la consultation et avant la concertation, ce qui suscite de la colère. C'est d'ailleurs une habitude sur un certain nombre de sujets, y compris sur des choses qui sont communiquées au préalable, avant même d'être évoquées dans cette instance. Alors, forcément sur ce sujet, nous sommes pour la réduction de la place de la voiture en ville, nous n'allons pas prendre le contrepied de cette diminution, mais si vous aviez voulu hypothéquer toute possibilité de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en la matière, vous ne vous y seriez pas pris autrement, en ne prévoyant pas de plan B sur la question de la circulation, pas de solution de transport en commun et de transport doux, comme cela vient d'être souligné, pas de rassurance pour les commerçants et les riverains. Je terminerai juste, si je peux me permettre, au vu du contexte, par de petites citations du grand homme qu'était Salvador Allende à destination du personnel politique de l'époque : "vous devez toujours expliquer aux gens pourquoi ça se produit", et il disait aussi au peuple : "le peuple doit être toujours alerte et vigilant". Donc, Madame le Maire, convainquez sur cette question ou tirez-en les conséquences qui s'imposent.

MME DELATTRE : Ce sera sur le point 15. Il y a un réel problème de sécurité routière aux abords des écoles. Je vais prendre l'exemple malheureux d'un enfant qui a eu un traumatisme crânien après s'être fait renverser rue Jean Macé. Dégager la vue autour des passages piétons va dans la bonne direction mais semble insuffisant face à des cow-boys de la route qui créent un climat accidentogène, et il faudrait peut-être songer à piétonniser les abords des écoles, comme devant l'école maternelle Saint-Roch, par exemple, ou accentuer les contrôles de police. Evidemment, tout cela n'est pas gratuit, mais la vie de nos enfants n'a pas de prix non plus. C'est pourquoi nous vous invitons à étudier la question pour voir ce qui pourrait rendre les abords de nos écoles plus sûrs.

MME FOURE: D'autres interventions ?

MME VERRIER : En commission Urbanisme, nous avons déjà évoqué les sujets que Renaud DESCHAMPS vient de reprendre. Je vais répéter ce que j'ai pu dire, la pédagogie étant affaire de répétition. Deux éléments. D'abord, dans l'aménagement du parc de la Hotoie, une partie est en effet réservée à des activités multiples, différentes, comme la foire, mais comme aussi les Montgolfiades, comme des soirées pour la JAE, comme éventuellement aussi des courses cyclistes. Cette partie est mutualisée, donc il n'y a de toute manière pas de surcoût lié au fait que les forains soient ou pas à cet endroit, puisque les aménagements sont justement prévus pour être flexibles, utilisables. Dans un parc comme celui-là, on a besoin d'un espace suffisamment grand pour pouvoir organiser un certain nombre de manifestations. Je n'ai pas cité la pétanque, le ballon au poing, Donc, c'est quelque chose qui est mutualisé, il n'y a pas de surcoût.

Le deuxième point, et je l'ai dit lors de la commission Urbanisme, peut-être que la formulation base de vie est un peu réductrice et que l'on aurait plutôt dû dire un aménagement du parking de Mégacité qui peut servir à la base de vie des forains mais qui a aussi, éventuellement,

d'autres utilisations, et le fait d'y installer un transformateur va permettre d'offrir un espace à ces manifestations, lequel peut être également utilisé, par exemple, pour faire de la recharge de voitures. Ce n'est pas uniquement pour les forains, et je crois l'avoir dit lors de la commission Urbanisme. Cet argent va être utilisé à bon escient parce que cet endroit doit être amélioré, il faut y faire arriver de l'eau. S'il est envisagé d'installer des toilettes publiques à cet endroit, il faut des réseaux pour faire venir l'eau et l'évacuer.

Pour ce qui concerne les espaces canins, ma collègue Chantal MODESTE a répondu lundi, et je pense qu'elle peut faire la même réponse, donc je la laisse juge de répéter ce qu'elle a dit lors de la commission Urbanisme. Pour ce qui concerne la rue Allende, vous dites qu'il y a eu une consultation importante. En effet, je le rappelle, plus de 1 200 personnes se sont exprimées sur le parc de la Hotoie, pas uniquement sur la rue Allende mais sur les grands principes. Et les grands principes du parc de la Hotoie, c'est un apaisement, un endroit pour les familles, sécurisant. Madame, vous avez ensuite évoqué la sécurisation au niveau des écoles. Il est évident que lorsque l'on a un axe, tel qu'il existe aujourd'hui comme la rue Allende, qui traverse un parc, c'est loin d'être sécurisant. Donc, cette voie telle qu'elle existe n'est pas compatible avec l'idée que l'on peut se faire d'un parc familial, d'un parc où chacun peut déambuler tranquillement.

Nous avons entendu les remarques faites, nous avons d'ailleurs reçu une délégation du collectif, et nous avons répété ce qui a été dit par Madame le Maire, c'est-à-dire que l'idée de l'expérimentation, c'est justement de voir dans la réalité comment ça se passe, et pas uniquement l'été, pas uniquement au moment de la foire où finalement, on arrive à l'été et où il y a moins de circulation, mais au mois de septembre qui est le mois de la rentrée, de faire des analyses. Madame le Maire a demandé des analyses de circulation sur tous les axes et d'en tirer ensuite les conséquences et les conclusions. Sans attendre ces réponses, il a été demandé, et je l'ai redit au collectif, que les études prennent en compte les deux hypothèses. Je le redis clairement, la rue Allende sera peut-être, comme nous l'envisageons, fermée à la circulation automobile, mais si elle reste ouverte, elle sera forcément apaisée dans une dynamique qui peut être, par exemple, un espace de rencontre, ou en tout cas quelque chose qui rendra cet endroit sécurisant.

Pour les écoles, je crois que nous partageons tous cette idée de sécurisation. Nous avons déjà fait d'ailleurs des propositions en ce sens, à savoir fermer des espaces, notamment rue Jean Macé, pour préserver la sécurité des enfants. Je dois dire que les réponses des parents n'ont pas été forcément positives, nous incitant à fermer totalement la circulation. Sachez, et j'espère que vous n'en doutez pas, je parle sous le contrôle de ma collègue en charge des écoles, que nous sommes très attentifs à la sécurité des enfants.

MME FOURE : Et c'est bien la raison pour laquelle il y a des aménagements particuliers réalisés aux abords des écoles. Monsieur GEST et Monsieur DESCHAMPS ont demandé la parole.

M. GEST : Je souhaitais juste attirer l'attention des services sur le problème de l'aménagement de cette aire pour les forains qui doit être installée à proximité immédiate de trois équipements très importants de la commune, et je tenais à attirer leur attention pour que ces aménagements se fassent en parfaite coordination et concertation avec Mégacité, avec le Zénith, et avec le gestionnaire du stade de la Licorne, car il faut savoir que ce genre de rassemblement n'est pas sans poser quelques soucis aux gestionnaires de ces établissements. Donc, je souhaite que l'on soit particulièrement vigilant et attentif pour faire en sorte de concilier cet aménagement lié au maintien de la foire sur le parc de la Hotoie, et donc le souci de réduire la présence des forains,

ce que l'on peut parfaitement comprendre, mais aussi de ne pas perturber des équipements situés à proximité immédiate et qui ont une activité dans la période concernée par la foire.

M. DESCHAMPS : Je vous remercie de me redonner la parole. En rebond de ce qu'a dit Annie VERRIER, je veux rappeler quand même que lors de la première consultation, la fermeture d'Allende ne faisait pas partie de la consultation, vous n'avez pas demandé lors de cette consultation si les personnes répondantes étaient favorables ou pas à la fermeture d'Allende. Il faut bien le rappeler. C'est la première chose. La deuxième chose, Madame VERRIER, et vous le faites souvent, vous dites "on a vu en commission, mais je vais le répéter". Je vous rappelle quand même qu'une commission, ce n'est pas un pré-conseil, et un conseil, ce n'est pas une post-commission. Ce que nous nous disons entre nous en commission, ce sont des questions techniques, des questions et des réponses, et ce que nous voyons ici, c'est un moment plus solennel où je repose les questions de manière peut-être différente qu'en commission, c'est un moment aussi où il y a la presse, où il y a les collègues qui ne font pas partie des commissions, qui n'ont donc pas entendu mes questions et vos réponses en commission. Arrêtez de vous étonner à chaque fois que je repose les mêmes questions que celles que j'ai posées en commission. Sinon, supprimons les conseils municipaux.

En rebond sur "on va faire ce test et on va bien voir", je suis convaincu, Madame le Maire, que vous allez reculer sur cette question parce que vous voyez très clairement qu'il y a une forte mobilisation, aussi bien politique, aussi bien d'habitants. Tout à l'heure, je vous ai vue sourire, voire rire quand j'ai dit que c'était un collectif d'habitants non politisés. C'est vraiment un collectif d'habitants non politisés. Dans leur rang, moi j'en fais partie, il y a aussi Dolorès ESTEBAN et Laurent BEUVAIN, et on ne peut pas dire que nous soyons du même bord politique, si tant est que j'en ai un. Et surtout, il y a une pétition, avec plus de 5 500 signataires, presque 5% de la population amiénoise. Ce n'est pas rien quand même ! De mémoire, depuis le temps que je fais de la politique, dix ans, je n'ai pas le souvenir d'une telle mobilisation sur un sujet structurant de notre ville. Donc je pense que vous allez être obligée - et aujourd'hui je prends le pari - de reculer, et que vous ne fermerez pas cette avenue Salvador Allende. Et je me réjouis que cette mobilisation ait porté ses fruits.

MME FOURE : Je ne vous savais pas interprète des visages et des sourires des uns et des autres. C'est une nouvelle corde à votre arc probablement que vous avez découverte il y a quelques instants. En tout cas, je peux vous dire que je suis capable moi-même d'exprimer et de dire pourquoi je souris ou pourquoi j'ai telle ou telle expression. Je passe la parole maintenant à Annie VERRIER.

MME VERRIER : Je crois que j'ai déjà dit pas mal de choses, mais néanmoins sur le nombre de personnes évoquées et la consultation, c'était une demande très ouverte sur le positionnement des gens par rapport à la manière dont ils voyaient le parc, ce n'était absolument pas inducteur. En effet, un certain nombre a évoqué spontanément la fermeture de la rue Allende. Et vous savez très bien qu'aujourd'hui il y a ce collectif que vous évoquez, mais qu'il y a aussi d'autres personnes qui insistent pour que cette rue soit fermée. Cela va dans les deux sens.

MME FOURE : Merci, Annie VERRIER, d'avoir apporté cette précision. Je voudrais juste dire quelques mots car beaucoup a déjà été dit et fort bien dit par mon adjointe Annie VERRIER. Je voudrais rappeler quand même que la consultation a été exemplaire sur le parc de la Hotoie. Aucun autre dossier depuis le début de ce mandat n'a fait l'objet d'une telle consultation, Annie l'a rappelé. L'objectif de la consultation était de savoir ce qui était prioritaire aux yeux non seulement des riverains, mais aussi des habitants de la ville et de la Métropole, car comme les uns et les autres l'ont souligné, ce parc est celui de tout Amiens, bien au-delà d'un simple

quartier. Ce qui est apparu comme vraiment prioritaire, c'est l'aspect familial et sportif au sens sport détente, sport plaisir, et un peu moins sport de compétition à proprement parler, quoiqu'il y a aussi des compétiteurs qui utilisent le parc de la Hotoie. Il y a des courses cyclistes, et il y a aussi ceux et celles qui courent pour préparer des épreuves, comme celles qui ont eu lieu il y a quelques semaines et comme celles qui doivent avoir lieu prochainement. En tout cas, la dynamique famille et sport détente était prioritaire, et c'est vraiment ce qui nous est apparu important.

Ce qui nous a semblé important aussi, c'est d'essayer de retrouver le climat du parc, qui est le parc le plus ancien de notre ville puisqu'il date, sauf erreur de ma part, du 17^e siècle. Ensuite, nous nous sommes posé la question de savoir ce qui devait rester et ce qui devait partir. J'assume totalement et sereinement le fait que la foire reste sur le parc de la Hotoie. Je sais que certains riverains se plaignent de subir des désagréments parce que, en effet, durant la période de la foire, il peut y avoir du bruit jusqu'à des heures parfois un peu avancées. Nous avons donc beaucoup travaillé avec les forains pour faire en sorte que l'on soit respectueux de la tranquillité des voisins qui sont plus nombreux, certes, qu'au moment où la foire de la Saint-Jean a été transférée du boulevard intérieur au parc de la Hotoie. Mais on ne peut pas dire que nous avons un grand parc dédié aux familles, dédié aux enfants, dédié aux personnes qui font du sport détente et en même temps s'empresse de chasser une activité justement dédiée spécifiquement aux enfants. Que les Amiénois, et singulièrement les Amiénois venant de tous les quartiers de notre ville, ceux qui ne se déplacent parfois en centre-ville que pour la foire de la Saint-Jean et le marché de Noël, puissent continuer à venir et accéder aux manèges nous a semblé important. En revanche, il nous a semblé utile d'éloigner la base vie pour ne garder sur le parc de la Hotoie que la partie festive de la foire de la Saint-Jean, et que la partie logement soit déportée à un autre endroit à proximité. C'est vraiment vers cela que nous allons. Et je peux vous dire que ce sera respecté et acté ainsi, car si ce n'était pas le cas, nous reverrions totalement les choses. Les décisions que nous prenons, nous les prenons à un instant T et je ne sais pas vous dire si dans dix ans, quinze ans, vingt ans, trente ans, la foire de la Saint-Jean sera toujours au parc de la Hotoie. Les futurs élus décideront alors s'il est bon que la foire de la Saint-Jean reste ou pas à cet endroit, et cela s'appelle la démocratie tout simplement. Voilà ce que je voulais vous dire et je tiens à rassurer Alain GEST, il a parfaitement raison, nous serons très attentifs à ce que les choses se passent bien entre les forains, Mégacité, le Zénith et le stade de la Licorne.

Je vous propose maintenant de passer au vote sur chacun des dossiers. Nos deux collègues communistes ne participent pas au vote sur aucune des délibérations.

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE DU DOMAINE PUBLIC.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT APAISE AUX ABORDS DES ECOLES.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES AIRES DE JEUX.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET REHABILITATION DES PARCS ET SQUARES.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION PARC DE LA HOTOIE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte

Observations :

M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU ont voté contre.
Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DES BORNES
D'ALIMENTATION POUR MARCHES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.
ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN OUVRAGES D'ART.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

21 - RECONSTRUCTION DU PONT VULFRAN WARME. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DE LA PASSERELLE SAMAROBIVA. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

24 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. URBANISME ET AMENAGEMENTS URBAINS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX.
AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.*

**26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOCUMENT D'URBANISME PLU.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.*

MME FOURE : Je passe maintenant la parole à Bruno BIENAIMÉ pour les quatre prochaines autorisations de programme.

M. BIENAIMÉ : Je vous propose, avec la délibération n° 27, d'approuver les opérations d'aménagement à intervenir sur les espaces verts. Il s'agit notamment du regarnissage et de la plantation d'arbres dans le cadre de l'opération "1 nouvel arrivant, 1 arbre", pour un montant de 400 000 €, de la végétalisation des pieds de façades des maisons particulières, des actions en faveur de la biodiversité, d'éco-pâturage, de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore dans les parcs urbains, pour 100 000 € globalement, et de prestations liées au devenir du Jardin des Plantes moyennant 550 000 € sur 2024. Si je peux me permettre, puisque nous parlons du Jardin des Plantes, Madame le Maire, je tenais à saluer et remercier pour le travail admirable réalisé par nos équipes, puisque le 1^{er} mai au Jardin des Plantes nous avons battu un record avec 13 500 visiteurs.

S'agissant du dossier n° 28, je vous propose d'approuver l'AP relative aux aménagements des parcours santé urbains pour un montant de 50 000 €. En effet, la Ville d'Amiens s'empare de l'urbanisme comme levier pour améliorer le bien-être et la santé de ses habitants. C'est dans cet objectif qu'elle souhaite concourir à l'obtention de la marque OR du label Destination pour tous, via notamment la création de ce parcours de santé.

S'agissant spécifiquement de l'autorisation de programme dédiée au plan vélo, objet du point n° 29, je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 2 100 000 € pour la réalisation des opérations dont le détail figure à l'article 1 de la délibération qui vous a été transmise. Il s'agit, en majeure partie, de l'aménagement des axes Albert 1^{er} jusqu'aux boulevards Carnot et Faidherbe.

Concernant le point n° 30, je vous propose d'approuver le programme des opérations d'aménagement du marais des 3 Vaches proposé pour un montant global de 500 000 € cette année. Il est question, notamment, d'études environnementales, d'études de sol, de détection et de géolocalisation de réseaux, d'ateliers pédagogiques, d'aménagements des rues Victorine Autier et Bel Air, ou encore de diverses plantations d'arbres.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ?

27 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. SERVICE ESPACES VERTS. NATURE EN VILLE, JARDIN DES PLANTES ET PATRIMOINE ARBORE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARCOURS SANTE URBAINS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

29 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

30 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MARAIS DES 3 VACHES, MARAIS DE LA VILLE GRANDEUR NATURE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

MME FOURE: Concernant le marais des 3 Vaches, c'est très attendu par les riverains et les habitants des quartiers assez proches. Je parle sous le contrôle de Matthieu BEAUVARLET qui suit le dossier de près avec Bruno BIENAIMÉ. Je suis très heureuse que ce dossier commence à voir le jour concrètement. Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD pour les trois dossiers suivants.

MME LAVALLARD: J'ai aussi trois autorisations de programme. Concernant le point 31, je vous propose d'affecter 1 002 920 € de crédits de paiement pour la réalisation des différents travaux prévus dans le cadre de l'AP dédiée à la modernisation des parcs de stationnement. Le détail des opérations figure dans la délibération disponible sur vos écrans.

Concernant le point n° 32, il s'agit d'affecter en crédits de paiement une somme de 623 000 € afin de procéder à différents travaux de fourniture, de pose d'horodateurs et de panneaux ainsi qu'à la réalisation d'études et de programmation d'équipements.

Concernant le point n° 33, il s'agit des travaux programmés par la collectivité sur le bâtiment de la halle au frais, répondant ainsi à un besoin de modernisation et d'adaptation, dont nous avons souvent parlé, de l'équipement aux nouvelles pratiques de consommation. Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la PPI 2022-2026 prévoit une somme globale de 5 353 000 €. Pour cette année, je vous propose de mobiliser des crédits de paiement à hauteur de 1 500 000 € afin non seulement d'aménager une halle éphémère destinée à accueillir les commerçants pendant la durée du chantier, soit 702 581 €, mais également de moderniser plus globalement le bâtiment pour un montant de 797 419 €.

MME FOURE: Y a-t-il des observations ?

31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT. MODERNISATION PARCS DE STATIONNEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STATIONNEMENT DE SURFACE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

33 - AUTORISATION DE PROGRAMME. HALLE AU FRAIS. RENOVATION, TRAVAUX ET MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

MME FOURE : Je passe la parole à Florence RODINGER pour les dossiers suivants.

Le point n° 34 concerne une autorisation de programme d'un montant global de 6 523 704 €, qui vise à finaliser les engagements réalisés sur l'ancienne PPI en matière de logements locatifs sociaux. Ce sont 3 942 179 € qui ont été mandatés sur la période 2022-2023. Au BP 2024, les

crédits de paiement votés s'élèvent à 2 273 000 €. Je vous propose donc d'approuver l'affectation d'une partie de cette AP pour les opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux ayant bénéficié d'une subvention antérieurement à la PPI 2022-2026. Je vous invite également à approuver l'échéancier prévisionnel.

S'agissant de l'AP dédiée au développement de l'accession sociale, objet du dossier 35, je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 802 500 € destinés à financer des subventions aux accédants de logements proposés en PSLA et en Bail Réel Solidaire.

Et pour le point n° 36, je vous propose d'affecter un montant de 1 263 000 € dans le cadre des actions de soutien au développement et à l'amélioration des logements locatifs sociaux. S'agissant du soutien aux programmes de réhabilitation, seront concernés 1 578 logements cette année, en y intégrant les engagements 2023 avec l'AMSOM Habitat. Pour ce qui est de l'accompagnement aux projets de développement, les crédits de paiement pour cette année s'élèvent à 192 000 € pour des logements PLUS PLAI avec les opérateurs Clésence et SIP.

MME FOURE : Y a-t-il des demandes de parole sur ces trois dossiers ?

M. DECAVE : Concernant le point 34, je rappelle qu'à Amiens, à l'automne 2023, une dizaine de personnes ont squatté un immeuble abandonné du quartier Saint-Maurice pour dénoncer le mal-logement. Le collectif appelé "les habitants du Tout-Quai" est tombé sur des documents qui montreraient qu'il n'est plus occupé depuis au moins trois ans, un abandon qui, d'après eux, a motivé leur occupation. Ils disaient alors : "Nous avons décidé de squatter pour survivre, pour lutter. Dans ce sens, le 25 septembre, nous avons ouvert un bâtiment, le Tout-Quai, à des fins d'habitation et d'activités". Ce bâtiment délaissé depuis au moins juillet 2020 appartient à la SA Habitat Hauts-de-France, précisait le collectif. On est aujourd'hui dans un contexte de crise du logement qui se manifeste dans toutes les collectivités, à l'échelle du territoire entier. A Amiens Métropole, en 2018, l'INSEE comptabilisait plus de 7 460 logements vacants, soit 8,5% du parc. Le nombre de logements vacants avait presque doublé en dix ans. La réquisition des logements vides depuis plus de deux ans serait à minima une solution pour lutter contre le mal-logement et le non-logement. Ce n'est pas aujourd'hui la stratégie municipale de votre majorité qui semble regarder ailleurs sur ce sujet, et c'est surtout la continuation de la précarisation et de la répression des pauvres. Or, la Ville d'Amiens a voté une autorisation de programme de 6.220.443 € sur la PPI 2022-2026 afin de finaliser les engagements de l'ancienne PPI 2014-2020. Concernant le financement des logements locatifs sociaux. Ce soir vous proposez en 2024, 2 273 000 € de crédit dont 908 160 € pour des opérations de réhabilitation de logements sociaux et un solde de la PPI 2014-2020 en 2025. Manifestement, la construction et la réhabilitation de logements sociaux et très sociaux n'est pas ou plus votre priorité, et nous le regrettons. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

MME FOURE : Je voudrais vous répondre en quelques mots, Monsieur DÉCAVÉ. D'abord, nous continuons à soutenir la construction de logements locatifs sociaux. L'AMSOM Habitat, et je parle sous le contrôle de sa présidente, a établi comme priorité la réhabilitation de son parc locatif, et c'est bien normal, parce qu'il y avait à faire. Là, nous arrivons à peu près au bout de la réhabilitation, donc AMSOM Habitat va pouvoir se réinvestir dans la construction. Et c'est plutôt la SIP qui, depuis plusieurs années, continue à investir dans la construction de nouveaux logements sociaux et moins dans la réhabilitation. Et il nous semblait assez astucieux que l'un des opérateurs importants de notre ville s'investisse dans la réhabilitation tandis que l'autre s'investissait dans la construction. J'ajoute que depuis plusieurs années, nous nous sommes impliqués dans l'opération "Logement d'abord" qui a été lancée lors du mandat précédent par le gouvernement, qui a demandé quels étaient les volontaires et nous nous sommes portés

volontaires. Je parle sous le contrôle de Florence RODINGER et de Jean-Christophe LORIC qui, avant elle, s'était occupé du dossier. Je crois que ce sont plus de 300 personnes qui étaient à la rue qui bénéficient maintenant d'un logement à Amiens grâce à cette opération "Logement d'abord", et nous nous en réjouissons. Autrement dit, nous partons du principe que ce n'est pas nécessairement en réquisitionnant les logements que l'on règle la question des personnes sans-abri, mais parfois aussi en ayant des actions telles que le "Logement d'abord". Cette expérimentation a été lancée, elle marche bien, nous continuons d'ailleurs à nous impliquer, et je pense que c'est ainsi que l'on avance. C'est en faisant des choses qui, parfois, ne sont pas médiatisées. Nous parlons tout à l'heure du chantier d'insertion réalisé à la Citadelle, nous parlons maintenant du "Logement d'abord", et tout cela participe du bien vivre des personnes les plus en difficulté de notre ville et nous nous y impliquons parce que cela nous semble extrêmement important.

M. VOULMINOT : Une remarque sur les points 35 et 36. Nous pensons qu'il y a malgré tout une volonté d'affichage de votre part. Sur l'AP de quasiment 4,5 M€ que nous avons votée en début de mandat, nous allons consommer à peine 2,5 M€ sur le soutien au développement et à l'amélioration des logements locatifs sociaux, et ce sera reporté pour le mandat suivant. Nous vivons avec des reports, il y a donc bien un affichage en début de mandat, et au bout du bout on voit que les crédits envisagés ne sont pas donnés. Par ailleurs, sur l'équilibre territorial, on voit que l'effort, même s'il est modéré, est fait sur les territoires ANRU et nous pensons qu'en termes d'équilibre territorial, d'autres logements hors ANRU mériteraient ce type d'accompagnement.

MME FOURE : Je vous répondrai deux choses. D'une part, l'autorisation de programme dont vous parlez est le solde de la PPI précédente, ce n'est pas une nouvelle autorisation de programme. Justement, on utilise les crédits qui n'avaient pas été utilisés auparavant parce que, pour nous, il est important de poursuivre cet effort. D'autre part, concernant l'ANRU, quand on est dans un quartier politique de la ville, l'ANRU nous demande de ne pas reconstruire de logement social sur place, mais de reconstruire ailleurs. C'est ainsi qu'actuellement, nous sommes en train de voir avec la SIP pour faire en sorte que les logements des Coursives qui vont être démolis à échéance soit reconstruits ailleurs alors même que les habitants demandent qu'un certain nombre de logements soient reconstruits sur place. Et nous discutons souvent pied à pied avec l'ANRU pour obtenir que quelques logements soient reconstruits sur place. J'en veux pour preuve ce que nous avons obtenu sur les quartiers Nord avec Clésence, puisque nous avons obtenu 57 logements reconstruits par rapport à ceux qui ont été démolis - Messenger, Couperin, Mozart - et sur Etouvie, on voit aussi combien de logements peuvent être reconstruits sur place. Mais ce que nous demande l'ANRU, c'est justement de reconstruire ailleurs, dans les autres quartiers, et donc nous nous soumettons à ce que souhaite l'Agence de Rénovation Urbaine qui nous finance quand même largement, et c'est tant mieux.

34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX. SOLDE PPI PRECEDENTE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DEVELOPPEMENT ACCESSION SOCIALE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.*

**36 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A L'AMELIORATION DES
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.
ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.*

**37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION ET ENTRETIEN DES CIMETIERES ET EQUIPEMENTS
CINERAIRES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.**

M. JARDE : Il s'agit encore d'une autorisation de programme, mais celle-ci concerne les cimetières, et vous savez combien c'est important car les cimetières sont un lieu de recueillement, parfois de grande tristesse et il ne faut pas ajouter de la peine à la peine. Vous avez voté une PPI de 1 300 000 € et je vous propose cette année d'affecter 330 000 € qui portent sur quatre axes. Comme vous le savez, les rites funéraires ont profondément changé avec une augmentation des crémations. En 2023, nous avons créé 166 emplacements cinéraires, et je vous en propose cette année 182. Par ailleurs, nous enregistrons environ 800 décès par an sur Amiens. Nous avons une politique de reprise des tombes abandonnées, ce qui représente environ 200 tombes par an, et il faut donc absolument créer un ossuaire, car lorsqu'une tombe est reprise, il faut respecter tous les restes de ces défunts.

Le troisième point est la remise en état des espaces verts, suite à l'interdiction des phytosanitaires. A la Madeleine, il y a 48 km d'allées engravillonnées, et 160 000 € sont donc affectés pour les transformer en allées engazonnées, car les gens ne comprennent pas que de petites plantes poussent entre les cailloux, or il est excessivement difficile de les retirer à la main. Et je dois saluer ceux qui le font mais, bien entendu, dès qu'il pleut - et vous savez que nous sommes dans une région assez pluvieuse -, ces plantes repoussent. La solution est donc d'engazonner, mais cela a un coût très important et, surtout, concerne un nombre de kilomètres important.

Le quatrième point concerne les murs de briques qui entourent nos cimetières et qui, à la suite des épisodes de sécheresse et de pluviosité, souffrent énormément, à commencer par celui de la Madeleine, qui rencontre un problème supplémentaire qui est qu'étant classé monument historique, il est parfois compliqué de faire des travaux de rénovation. Je vous propose donc d'affecter les travaux d'études pour commencer, enfin, les travaux nécessaires à ce très long mur de la Madeleine.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REQUALIFICATION DU SQUARE FRIANT ET DE SES ABORDS.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

MME DEVAUX : Une nouvelle autorisation de programme qui concerne cette fois la requalification du square Friant et de ses abords. Suite à la concertation publique locale, le projet de requalification du square Friant a été approuvé lors du vote de la PPI 2020-2026 afin de redonner de l'attractivité et des usages positifs à cet écrin de verdure. Je vous propose d'affecter pour cette année 2024 la somme de 30 000 € pour les frais d'études.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MULTI-ACCUEIL ET 2.0 A L'ATRIUM.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. LORIC : Pour répondre à l'évolution de l'accueil des usagers et favoriser les projets, je vous propose de valider l'autorisation de programme relative aux projets multi-accueil et 2.0 à l'Atrium pour un montant de 250 000 €, dont 10 000 € sont à affecter au titre de l'année 2024. Ces 10 000 € étaient dédiés à la réalisation des éventuels diagnostics, initialement prévue durant l'année 2023, et sont en fait reportés sur cette année du fait des nombreux dégâts liés aux émeutes de juin 2023.

Il est proposé de les mobiliser notamment pour permettre aux premiers travaux de réhabilitation de commencer. Aussi, afin d'accompagner vers l'autonomie dans les démarches en ligne, il est nécessaire que la configuration de l'accueil évolue vers le côte-à-côte, c'est-à-dire que l'on puisse accueillir des usagers et leur montrer comment entrer en interaction avec les sites car comme cela a été évoqué par le directeur du chantier d'insertion, de plus en plus de démarches se font aujourd'hui en ligne, et nous devons adapter notre accueil en ce sens. Il est prévu également que les locaux libérés par les services de la police municipale puissent bénéficier à la Maison des projets, que les bureaux de certains agents puissent bénéficier de lumière naturelle et que les nouveaux partenaires puissent disposer de locaux en rez-de-chaussée pour leurs permanences.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

40 - AUTORISATION DE PROGRAMME. HOTEL DES ASSOCIATIONS GAUDISSERT. POLE ASSOCIATIF ANNA POLITKOVSKAÏA. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

M. DESCOMBES : La PPI 2022-2026 prévoit la rénovation du pôle associatif Anna Politkovskaïa situé au 14 et 16 rue Gaudissart. Pour l'année 2024, je vous propose d'affecter des crédits des paiements à hauteur de 100 000 € destinés à financer des travaux au 1^{er} étage du bâtiment et, plus particulièrement, de la pose de sols, de peinture, d'installation de faux plafonds, de mise en accessibilité de la terrasse et de ventilation des locaux. L'objectif de cette rénovation consiste à poursuivre le développement du pôle associatif pour y accueillir des activités associatives en lien avec le développement local du quartier.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

MME FOURE : Je passe maintenant la parole à Mathilde ROY pour les points suivants.

MME ROY : Il s'agit de deux dossiers dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre. En effet, la collectivité souhaite poursuivre et intensifier son engagement à mener des actions de soutien aux plus fragiles, à hauteur pour ces deux dossiers de 290 000 € au total.

Avec la délibération n°41 qui concerne l'AP dédiée aux actions du pacte, je vous propose d'affecter des crédits de paiement pour 150 000 €. Il s'agit plus précisément de permettre le versement d'une subvention d'investissement de 100 000 € à l'APRADIS, une somme de 32 500 € sera utilisée pour l'achat de casiers solidaires afin de compléter le parc existant, 5 000 € seront dédiés à l'achat d'équipements et de matériels pour la conciergerie, un montant de 11 500 € permettra l'achat d'équipements et mobiliers destinés au futur local d'accueil du bâtiment Gontier. Enfin, un montant de 1 000 € permettrait de financer l'achat d'une armoire réfrigérante pour le foodtruck.

Au point n° 42, je vous propose d'affecter 140 000 € en crédits de paiement à prendre dans l'autorisation de programme relative aux travaux d'accessibilité. Il est question non seulement d'améliorer l'accessibilité dans les secteurs, pour 45 000 €, mais également au sein du jardin solidaire de Saint-Maurice pour un montant de 55 000 €, et donc de poursuivre ce qui a déjà été initié. Il s'agit également de procéder à l'achat et la pose de balises sonores dans tous les sites concernés par un agenda d'accessibilité programmé, là aussi pour poursuivre ce qui a déjà été

engagé, pour une somme totale de 30 000 €, et à l'acquisition pour 10 000 € de mobilier et de petits matériels.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

MME BECKER : Sur le point 41, les investissements des actions du Pacte pour le Bien Vivre 2020-2026 représentent 150 000 € dont les deux tiers une subvention pour l'APRADIS. Les moyens investis sont indigents pour lutter contre la pauvreté, pour répondre à l'urgence et au bien vivre à Amiens. Vous ne pouvez pas vous contenter de mettre seulement à disposition 12 casiers déployés d'ici l'été au square Friant et rue Basse des Tanneurs. Le manque d'ambition global de votre plan ne permettra pas d'éradiquer la pauvreté à Amiens, mais juste de l'aménager et ce à la marge. Des crédits pour soutenir l'accueil de jour et l'accueil de nuit en prenant en compte les diverses situations de vie, que ce soit des femmes seules, des familles avec enfant, doivent être débloqués. Les associations qui accompagnent les maraudeurs à Amiens ou les associations caritatives pour l'aide alimentaire, par exemple, ont certainement des besoins d'investissement. Enfin, nous vous rappelons notre proposition de créer une Agence locale Energie Climat pour renforcer la rénovation énergétique et l'aide à l'équipement. Deux actions principales pourraient être soutenues avec des moyens accrus : l'augmentation du nombre de ménages touchés par la plateforme de lutte contre la précarité énergétique et la diversification des modalités d'intervention pour encore réduire la consommation d'énergie des ménages et augmenter le confort thermique à domicile. L'engagement dans le dispositif Territoires Zéro Exclusion Énergétique de l'association Stop à l'Exclusion Énergétique, visant à lever sur un quartier cible les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique, avec un accompagnement technique, social et financier, une formation des acteurs. Nous ne pouvons par conséquent que nous abstenir en souhaitant une révision en cours d'année de l'autorisation de programme pour renforcer les moyens.

M. DESCHAMPS : Je souhaiterais apporter une voix différente à celle de notre collègue Evelyne BECKER. Je respecte parfaitement les divergences de point de vue, mais si l'on avait trouvé la recette miracle pour éradiquer la pauvreté dans quelques villes du monde ou de France, je pense que nous l'aurions appliquée depuis longtemps. Pour le coup, je trouve que cette délégation de la mairie est bien gérée. On ne peut pas dire qu'on ne fait rien pour les personnes vulnérables, pour les personnes en difficulté. On fait des choses, mais quand on veut être maire, et vous avez voulu l'être, Madame BECKER, on ne peut pas s'occuper que d'une catégorie de population, on ne peut pas être le maire que des personnes en difficulté, ou le maire que des personnes qui sont à la rue, ou le maire que des personnes qu'il faut aider. Il faut avoir un spectre un petit peu plus large, et je pense que l'équilibre dans la gestion de cette délégation est plutôt bon.

MME ROY : Je remercie notre collègue de reconnaître l'action qui est menée au profit de tous les Amiénois. Madame BECKER, nous reviendrons ultérieurement sur l'ensemble des moyens déployés par la collectivité pour lutter contre la pauvreté et œuvrer pour un hébergement qui soit le plus répandu possible, y compris pour les plus démunis puisque, comme l'a dit Madame le Maire tout à l'heure, cela interviendra ultérieurement, et vous le savez très bien, dans l'ordre du jour en réponse à deux questions orales qui ont été posées. Pour autant, je voudrais quand même dire que des efforts significatifs sont conduits. Vous êtes administratrice du CCAS et donc vous avez une vision globale des actions qui sont menées. Nous avons augmenté les crédits alloués par la subvention d'équilibre au CCAS sur l'exercice 2024, nous avons mis en œuvre un plan pour le pouvoir d'achat qui est également détaillé, qui comprend différentes mesures dont un bon nombre d'ordre très pratique en termes d'alimentation, de vêtements etc. qui permettent

d'aider, et enfin sur le dernier volet relatif à l'aide contre la précarité énergétique, je rappellerai que là aussi nous avons œuvré. Nous avons d'abord le dispositif LAURE mais aussi une convention qui a été signée avec un fournisseur d'énergie et qui permet justement d'apporter une réponse globale et d'accompagner les personnes dans le cadre de la précarité énergétique ainsi qu'une convention également signée avec l'APRADIS et qui permet un accompagnement des personnes. Donc, on ne peut pas non plus dire que nous restons au bord du chemin sur cette question, bien entendu fondamentale.

MME FOURE : Sans mélanger tous les dossiers, j'ajouterai ce qui nous a été rapporté tout à l'heure par Monsieur GÉROUX concernant les chantiers d'insertion qui se déroulent depuis de longues années et qui ont permis à de nombreuses personnes de remettre un pied à l'étrier et de retrouver un emploi. Je songe aux quelque 300 personnes qui, grâce au dossier Logement d'abord, ont pu retrouver le chemin d'un logement, et on sait combien un toit sur la tête est quand même tout à fait essentiel, et c'est souvent par-là que démarre la reconquête de la personne pour se sortir de difficultés qui peuvent arriver dans toutes les familles. Et je songe aux quelque 12 casiers. 12 casiers, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais c'est déjà cela, ça n'existait pas à Amiens et maintenant ça va exister et être mis en œuvre dès cet été. Je me réjouis que nous menions toutes ces actions en direction de ceux qui en ont le plus besoin.

MME BECKER : Je voudrais intervenir également sur le point 42. Monsieur DESCHAMPS, je n'ai pas encore trouvé le bouquin "comment devenir maire en quatre leçons", peut-être que vous pourrez me le filer. Sinon, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026 concernant l'accessibilité dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre, l'autorisation de programme avait été proposée pour un montant de 500 000 €. Au vote du budget 2024, elle a été augmentée de 865 000 € pour s'élever à 1 365 000 €. Ce choix va dans le bon sens, l'accessibilité est un enjeu sociétal et social qui permet l'autonomie. Aussi, en raison de la modification significative de l'engagement de la municipalité, nous voterons pour ces crédits de paiement 2024 et souhaiterions qu'une planification précise des exercices 2025 et 2026 soit communiquée à une prochaine commission municipale 2024 des affaires sociales. En effet, il est dans l'intérêt de toutes et tous que les autorisations de programme soient réalisées et qu'en cas de modification empêchant ou retardant un projet, un autre puisse avancer, d'autant qu'il y a eu beaucoup de retard pris durant votre mandat.

MME ROY : Tout comme vous nous sommes soucieux de l'avancée de ce dossier. D'ailleurs, mon collègue Bruno y a fait allusion dans le cadre également de Destination pour Tous, mais pas que. Notre volonté est justement de rendre accessible un maximum de sites et de différents lieux dans l'ensemble de la ville, et enfin de lutter pour favoriser l'ensemble des personnes atteintes de différents handicaps, étant entendu que nous n'agissons pas seulement dans le cadre du handicap moteur mais également dans le cadre de handicaps à d'autres niveaux. Je vous remercie de prendre conscience que nous faisons un effort significatif en la matière à travers cette augmentation. Je vous remercie, Madame BECKER.

**41 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACTIONS DU PACTE POUR LE BIEN VIVRE A AMIENS.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER se sont abstenus.

**42 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PACTE POUR LE BIEN VIVRE A AMIENS 2020-2026.
ACCESSIBILITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**43 - AUTORISATION DE PROGRAMME. FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX SUR LES
EQUIPEMENTS SPORTIFS. AFFECTATION. ANNEE 2024.**

M. MERCUZOT : Il s'agit d'affecter une somme sur l'autorisation de programme consacrée au fonds de concours, notamment pour les équipements sportifs. En effet, vous vous rappelez peut-être qu'au Budget Primitif 2024 nous avons approuvé la création d'une nouvelle autorisation de programme visant justement à financer les fonds de concours pour les opérations d'intérêt général que la Métropole va dérouler sur le territoire de la ville.

Il s'agit donc d'approuver l'affectation des crédits de paiement à hauteur de 258 000 € destinés à permettre le versement du fonds de concours dans le cadre des travaux de transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique au stade Louise Michelet. Pour mémoire, notre assemblée avait approuvé cette opération lors de sa séance du 10 novembre 2022.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

**44 - SECURITE ET PREVENTION DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN AMIENOIS ET METROPOLITAINS.
CONVENTION. RENOUVELLEMENT.**

M. DE JENLIS : Il s'agit d'approuver une convention relative à la sécurité et à la prévention dans les transports en commun amiénois et métropolitains, convention qui serait signée avec la préfecture, la Direction interdépartementale de la Police nationale, le Procureur de la République, Amiens Métropole et le délégataire des transports publics. Une convention existe, qui date de 2013, elle est donc légèrement obsolète et nous avons donc mis en place un groupe de travail piloté par le Service Prévention Médiation de la Ville, réunissant les signataires de la convention dans le cadre du CISPD. Cette nouvelle convention a pour objectif principal d'améliorer la sécurité des passagers et du personnel dans les transports. L'Etat s'engage également à renforcer sa présence en accompagnant notamment les véhicules qui ont été victimes d'incident. Il s'agit en outre de développer très rapidement des actions concertées lorsqu'un incident des niveaux 2 ou 3 survient tout en favorisant la circulation de l'information en temps réel. Nous vous proposons d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - REVISION DU PLU. DEBAT SUR LA CONSOMMATION FONCIERE DE LA VILLE D'AMIENS.

MME VERRIER: Le projet d'aménagement et de développement durables, débattu lors du conseil municipal du 22 juin 2023, a défini les orientations générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le débat portant sur la consommation foncière de la ville d'Amiens a été reporté dans l'attente des modalités de calculs liés à la loi dite "Climat et résilience" du 22 août 2021. Je vous rappelle que celle-ci fixe les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et vise à réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2031 et à atteindre l'absence d'artificialisation en 2050.

La loi du 23 juillet 2023 et ses fascicules de mise en œuvre de la réforme ont apporté des évolutions ainsi que les précisions attendues. Il a donc été possible d'établir la consommation d'espaces de la Ville d'Amiens pour la période 2011-2021 et pour les décennies à venir. Ce volet relatif à la consommation foncière du territoire constitue la dernière composante obligatoire du PADD, au sujet de laquelle notre assemblée doit débattre.

C'est pourquoi, dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme de la Ville d'Amiens, je vous propose de tenir le débat sur la consommation foncière venant compléter les orientations du PADD organisé dans le cadre de la révision du PLU et sur la base des documents joints à la délibération qui vous a été transmise. Il s'agira ensuite de prendre acte de la tenue de ce débat.

MME FOURE : Le débat est donc ouvert.

MME DELATRE : Cette délibération sur le prochain PLU est l'occasion pour nous de demander de mettre l'accent sur la place de la nature en ville. Un bilan sur la consommation des terrains situés en cœur d'îlots depuis 2006, c'est-à-dire sur le PLU actuel, a-t-il été fait ? Dans le prochain PLU, ils sont à sauvegarder pour conserver des îlots de fraîcheur face au réchauffement climatique. Bien sûr, ils ne sont pas tous comparables dans leur configuration physique, mais il doit y avoir densification. Il faut qu'elle soit douce et ne conduise pas à l'entassement des habitants et au bouleversement des équilibres des quartiers. Le sujet de la nature en ville n'est finalement pas différent de celui de la consommation des terres agricoles en milieu rural. En toutes circonstances, il faut de la précaution, une vision de l'avenir, et savoir hiérarchiser les priorités, notamment quand l'emploi est en jeu. Nous avons la chance de vivre dans une ville verte, sachons conserver cet atout. Malheureusement, nous manquons de données pour analyser correctement ce projet et les cartes que vous nous avez transmises sont difficilement interprétables pour en tirer une conclusion qui permette d'aborder un débat sur la question.

M. DESCHAMPS : J'ai lu évidemment avec attention ce projet de délibération, et j'ai relu en parallèle le vœu que nous avons adopté lors du dernier conseil extraordinaire d'Amiens Métropole, qui était dédié à ce sujet. J'ai trouvé une forme de dissonance et même d'opposition entre ce que nous avons voté et ce qui peut sembler préfigurer cette question, la question de la nature en ville, de l'expansion de notre ville. C'est un sujet qui, déjà, lors des élections de 2020 était très présent, qui l'est d'autant plus et qui le sera, je pense, encore davantage année après année avec les nouvelles générations qui arrivent, qui sont très préoccupées par cela de manière tout à fait légitime, et on a du mal à développer la ville parce que l'on a des contraintes légales, des obligations de l'Etat de construire de l'habitat, parce que nous-mêmes sur l'aspect local, nous avons la pression des habitants qui ne veulent pas. Tout ceci se confronte. Donc je répète ce que j'ai dit en introduction, entre ce que nous avons voté en conseil d'Amiens

Métropole et ce que l'on voit là, on est perclus par cette opposition. Et j'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. FOUCAULT : Le PLU est toujours un acte politique important depuis qu'il existe sous des appellations plus ou moins différentes. Sans doute que celui-ci est probablement un des plus fondamentaux depuis plusieurs décennies dans le cadre d'une révolution numérique, d'une transition écologique, d'une réindustrialisation décarbonée. Nous vivons une révolution comme nous n'en avons pas vécue depuis le milieu du 19^e siècle, et dans une ville relativement importante comme Amiens, c'est forcément un acte majeur. De plus, nous avons des atouts puisque notre ville est plutôt très basse, ce qui veut dire que nous pouvons être partants en termes d'imagination de densification, et par rapport à d'autres métropoles, comme Lille, nous avons la chance d'avoir une ville très verte. En tout cas, nous avons beaucoup d'atouts pour faire un PLU très évolutif et conforme, en effet, à ce que souhaitent les jeunes générations de manière extrêmement forte, et on peut les comprendre. Ce PLU est évidemment essentiel en termes de développement économique et d'emploi. Depuis que vous êtes maire, et Monsieur GEST président d'Amiens Métropole, nous avons réussi à porter le taux de chômage de 12% à en dessous la barre des 9%. Mon objectif pour la ville, pas du tout en tant qu'élu mais en tant qu'ambition, est d'arriver à atteindre les 7% de taux de chômage, je suis certain que nous pouvons y arriver, et le PLU est un formidable outil, à condition de préserver les deux objectifs qui nous permettront d'atteindre les 7% de taux de chômage. Le premier, c'est évidemment d'avoir un PLU extrêmement vigilant sur tout ce qui peut favoriser nos outils de formation, car il n'y a pas d'emploi, pas de développement économique sans formation, surtout dans la révolution économique que nous vivons. Je pense au numérique et à l'intelligence artificielle. Nous sommes obligés d'avoir de jeunes Amiénois très bien formés. On parle de formation initiale, de formation continue pour des Amiénois un peu plus âgés, et évidemment tout ce qui est formation supérieure, recherche. Et l'exemple de Tiamat, dont nous avons beaucoup parlé, va nous servir d'exemple, en espérant avoir d'autres dossiers comme celui-là grâce à nos laboratoires de recherche. Donc, il faut de la formation, et le PLU doit y veiller, mais il faut aussi, évidemment, du foncier.

Il y a deux types de foncier disponible dans ce futur PLU. Le premier, c'est tout ce qui concerne les espaces en mutation, qu'on peut appeler les friches. Avec Alain GEST, avec le Préfet, avec Monsieur PRADAT, Monsieur DESCHAMPS, et Annie VERRIER, nous avons organisé il y a quinze jours notre second comité de pilotage lié aux friches économiques. C'est un sujet très intéressant parce que c'est construire la ville sur la ville. Malheureusement, c'est aussi passionnant que limité. On voit bien qu'avec la meilleure volonté du monde aujourd'hui, on arrive à avoir de 20 à 30 hectares à peu près de mobilisable pour développer de l'économie sur des friches, à condition d'avoir de l'argent public ou de l'argent privé, comme on réussit à le faire, par exemple, sur le Petit-Saint Jean avec l'installation de la Maroquinerie et la création de 300 emplois. Mais c'est peu d'hectares. Je vous rappelle que nous consommons à peu près une quinzaine d'hectares par an, donc 30 hectares de friche cela veut dire deux ans d'activité économique, même si comparaison n'est pas raison puisque beaucoup de notre développement économique nécessite du foncier plus important. Mais enfin, et ce comité de pilotage "Friches" l'a montré, ne serait-ce qu'en un an nous avons beaucoup avancé, nous avons avancé sur Whirlpool, nous avançons sur la friche de l'ancienne station d'épuration, nous avons avancé sur le Petit-Saint-Jean, nous avançons beaucoup sur la transformation de l'ancien CHU Nord, où il y aura une activité économique importante. C'est peu à court moyen terme, on est à peu près à 30 hectares, ce qui ne veut pas dire que nous n'en aurons pas davantage, et sans doute par la reconversion de friches commerciales liées à la grande distribution, une partie de la grande distribution étant dynamique, une autre étant plutôt en difficulté, qui seront autant de friches, et le PLU en tient compte. Je répète ce qui a été très bien dit dans le vœu, avec tous les élus, je

pense ici, extrêmement favorables au zéro artificialisation, le besoin d'un foncier économique comme nous avons toujours eu sur Amiens. C'est encore plus important à Amiens je dirais que dans d'autres métropoles parce qu'à Amiens, on le sait, notre niveau de formation n'est pas suffisant, nous faisons tout pour l'augmenter, mais il n'est pas suffisant. Donc, on ne peut pas imaginer une zone de Montières tout d'un coup remplie de startups, ou le nouveau quartier de la gare avec des tours importantes, remplie d'activités de services, avec des filiales de Microsoft etc. Pour avoir ce que certains affirment parfois, il faut considérablement progresser sur notre formation, et cela prendra beaucoup de temps. La formation, ce n'est que du temps long. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un foncier économique important, et c'est pourquoi nous sommes obligés de parler de Boréalia parce qu'il se situe sur le territoire amiénois et qu'à Amiens, nous n'avons pas un PLUI, mais un PLU, et donc notre dernière ressource, c'est Boréalia. Et il est vrai que c'est rageant de voir les difficultés à sortir ce projet alors que la France est dans un très fort boom économique. Nous l'avons encore vu avec Choose France lundi dernier, avec l'installation de nombreuses entreprises étrangères sur la France, premier pays d'Europe pour l'accueil des entreprises étrangères. Donc Amiens ne peut pas passer à côté de cela. Le PLU fait aussi une place importante à cet espace de Boréalia, d'autant que Boréalia, et nous vous présenterons bientôt le programme, doit s'ouvrir à des gigafactories et des gigafactories qui viennent entièrement en soutien de la transition écologique. Ce serait quand même un comble d'avoir eu trente ans de souffrance en termes de chômage à Amiens, de ne pas pouvoir profiter de cette baisse du chômage et, en plus, de ne pas pouvoir contribuer à la transition écologique.

MME FOURE : Merci, Marc, pour ces propos mesurés, complets et qui équilibrent les choses entre l'aspect économique, qui est essentiel pour nous, et l'aspect environnemental, qui l'est tout autant. Il faut que nous arrivions à tenir les deux bouts de la chaîne de manière équilibrée.

M. PRADAT : On parle du PLU, on parle de l'artificialisation des sols, et en même temps, on a un argumentaire sur le foncier d'entreprise. Déjà, il y a un aspect sur lequel nous sommes d'accord, c'est la trajectoire en faveur de la préservation des espaces naturels, le classement en zone naturelle, en zone agricole d'un grand nombre de zones qui sont encore aujourd'hui classées à urbaniser. Cela va se faire à l'occasion de la refonte du PLU qui est en cours, je crois que j'ai lu 150 hectares. C'est le premier point sur lequel nous ne pouvons pas être contre, et avoir un PLU vert, c'est aussi cela, c'est à un moment donné "ripoliner" le PLU et enlever un certain nombre de zones en décidant qu'elles ne seront plus urbanisées et qu'elles seront sanctifiées par ce nouveau PLU. En revanche, sur l'intervention de Marc FOUCAULT et le débat que nous avons eu à l'occasion du vœu, j'étais assez estomaqué et je ne suis donc pas intervenu, mais quand même, il y a des gens qui ne sont pas dans la vraie vie, qui ne rencontrent pas les entreprises, et qui ne savent pas comment on choisit du foncier d'entreprise. J'ai rencontré Tiamat, je leur ai demandé pourquoi ils voulaient une extension de 10 hectares supplémentaires sur les 20 et pourquoi ils ne voulaient pas réfléchir à un étage. Ils m'ont expliqué que sur un étage c'est compliqué parce qu'ils ont une production en ligne, ils vont donc faire la première matrice, qui est la première ligne dans laquelle il y a le mélange chimique, puis ils vont faire la matière, après quoi ils auront une première ligne de montage, une deuxième ligne, une troisième ligne, une cinquième etc. Ils ont donc un modèle économique qui va se faire au fil du linéaire. Sur un foncier de 20 hectares, on va avoir des bâtiments de grande hauteur. Ce n'est pas que Tiamat a besoin de grande hauteur pour faire des batteries, ce n'est pas ça, c'est qu'en fait le modèle économique, qui est garanti par les banques, est d'avoir une réversibilité possible des bâtiments pour faire de la logistique. Je ne fais pas de procès d'intention à Tiamat, absolument pas, mais j'observe comment la ville se crée. Evidemment, je souhaite à Tiamat de réussir et qu'il n'y ait pas de réversibilité. Mais ce sont les banques qui imposent ce modèle. Sur l'aspect de construire à étage, c'est compliqué à la fois pour cet aspect et pour l'activité économique. Mais

évidemment, chaque porteur de projet ne va pas être content de construire l'étage, il ne va pas être content de cela. A un moment donné, c'est aussi dans des PLU ou dans des zones d'aménagement concerté que l'on va peut-être pouvoir l'imposer. C'est un point que j'observe dans les discussions que nous avons eues.

En revanche, sur ces gigafactories, très pourvoyeuses d'emploi, il faut voir quel est le nombre d'emplois à l'hectare. Il y a un dossier que j'ai trouvé très intéressant sur le Petit-Saint-Jean, manufacture autour d'une activité de maroquinerie où sur 4 000 m², on a 350 emplois. Enfin, pour pouvoir artificialiser des friches, et donc reconverter des friches, il faut aussi mobiliser tous les acteurs et les mobiliser entièrement. L'EPF, l'Etablissement Public Foncier aujourd'hui n'est pas assez mobilisé sur cette question. Ils ont la capacité de maîtriser, de dépolluer, et la capacité financière de maîtriser du foncier à dix ou quinze ans pour pouvoir ensuite accueillir des manufactures, par exemple, sur des petites surfaces de 4 ou 5 000 m². Et là, je ne parle pas de 20 hectares.

Enfin, nous avons un point de désaccord, permettez-moi de le rappeler. Sur la zone de Boréalia 2, 62 hectares avec une extension prévue de 195 hectares, à l'ouest de la ville. Un rapport de l'autorité environnementale, qui a été rendu public le 14 septembre 2021, émettait de très nombreuses critiques à l'égard de cette zone. Insuffisance des études d'impact sur le milieu naturel, ressource en eau, climat, biodiversité, consommation foncière excessive ne respectant par l'objectif du ZAN à l'horizon 2050 fixé par la loi Climat et Résilience de 2021. Aujourd'hui, le rythme d'artificialisation à Amiens est de 13 hectares chaque année en moyenne, sans même compter le projet Boréalia. L'artificialisation ne concerne pas uniquement le foncier d'entreprise, elle concerne également l'habitat etc. Le rythme de cette artificialisation est donc fort. La politique de mise en œuvre qui impose, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, que ce soit divisé par deux d'ici 2030 correspondrait à une consommation de la moitié des 17 hectares qui ont été artificialisés sur la période 2006-2016, soit à peu près 9 hectares d'ici 2030. Donc Boréalia 2, dans sa surface comme dans son contenu, ira à l'encontre des documents de planification. Ce projet est donc en contradiction avec les objectifs de cohérence territoriale définis par le SCoT, l'un des objectifs étant de réduire l'empreinte spatiale du développement urbain et d'investir prioritairement les espaces déjà urbanisés. En définitive, il faut mobiliser des solutions alternatives tous azimuts. On a parlé d'investir les friches industrielles, les futures friches commerciales, de densifier les zones déjà urbanisées, de construire avec étage, de lutter contre la vacance immobilière. Ce défi est le même pour toutes les collectivités de France. Au vu des derniers événements dans le Marquenterre ou dans le Pas-de-Calais, j'observe que nous faisons face à une crise climatique et à une érosion de la biodiversité à un rythme stupéfiant, pour ne pas dire effrayant, chacun et chacune peut en convenir, et cette accélération oblige les décideurs à choisir avec courage une autre direction et à faire une réelle bifurcation écologique.

MME FOURE : Juste un mot avant de redonner la parole à Annie VERRIER. Je vous ai écouté avec attention parce que sur ces sujets, on voit que vous avez une vraie réflexion et que vous essayez toujours d'aller vers des solutions concrètes et accessibles en tenant compte de tous les éléments dont il était question auparavant. Mais vous dites que les banques poussent à l'étalement des constructions, et pourtant lorsqu'Ynsect a cherché à s'installer sur notre territoire, ce dont nous étions évidemment très heureux, Ynsect s'est installé sous la forme d'une ferme verticale et les banques n'ont pas exigé que cette implantation se fasse de manière horizontale. Si cela avait été fait de manière horizontale, cela aurait effectivement pris beaucoup plus de surface, puisqu'il s'agit d'un équipement très haut. C'est un élément de réflexion que j'ajoute aux propos qui viennent d'être tenus. Il me semble que les banques sont à l'écoute des besoins des uns et des autres et à l'écoute aussi, bien sûr, des préoccupations environnementales que nous partageons tous.

M. GEST : Première remarque, la problématique du foncier dans un PLU n'est pas uniquement la problématique du foncier économique, et c'est la raison pour laquelle j'observe que dans la discussion que nous avons eue sur l'application de la loi ZAN, il s'agit bien du nombre d'hectares commun au développement économique et au développement de logements. D'où l'acuité particulière que nous portons sur la manière dont se terminera le débat sur ce dossier. S'agissant des remarques de Monsieur PRADAT, je sais bien que vous faites une fixation sur la logistique, mais je ne vois pas du tout, sauf à vouloir parier sur l'échec de Tiamat - ce que personne ne souhaite ici, je pense - ce n'est pas du tout l'esprit de cela. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la réunion sur le comité "Friches", il y a simplement des activités qui se prêtent plus facilement que d'autres à concevoir verticalement. Nous avons un bel exemple avec Ynsect, et c'est tout simplement parce que cela s'y prête bien. D'autres activités peuvent concevoir assez facilement à ce jour des constructions verticales. C'est toujours la même chose, on a l'impression que les vœux que certains formulent sont assez éloignés de la réalité d'aujourd'hui. La réalité d'aujourd'hui, c'est que les entreprises prennent effectivement conscience qu'il va leur falloir progressivement construire plus verticalement, mais il faut aussi leur donner la possibilité de s'adapter à ce changement majeur.

Deuxième observation, je ne sais pas où vous êtes allé chercher les 195 hectares de développement de Boréalia. Boréalia, c'est 58 hectares à aménager, et je continue à affirmer que nous en avons absolument besoin afin de ne pas condamner notre ville et notre agglomération à un développement économique extrêmement limité. Et je rappelle une fois de plus que dans le cadre de la politique menée aujourd'hui pour accueillir des gigafactories, en tout cas des activités économiques autour de la batterie, du solaire etc., il est nécessaire d'avoir des terrains d'une certaine dimension. Donc, soit nous partons du principe de refuser ce genre de développement chez nous, soit il faut raisonnablement envisager d'avoir des surfaces suffisamment grandes, et j'allais dire transformables dans leur grandeur - c'est ce que nous prévoyons sur le projet de Boréalia qu'a évoqué Marc FOUCAULT il y a quelques instants -, pour pouvoir nous adapter à la demande. Il faut essayer de faire preuve du plus grand pragmatisme possible dans cette affaire, ou alors, encore une fois, se dire qu'Amiens Métropole n'a pas besoin de développement économique, n'a jamais eu besoin de redresser une situation qui était extrêmement préoccupante et qui avait plongé des milliers de nos concitoyens dans le chômage. Aujourd'hui, nous avons une possibilité de développement pour fournir des réponses sur le plan de l'emploi, c'est ce que nous avons largement fait, c'est ce que nous voulons continuer à faire dans une démarche pragmatique, adaptée, et tenant compte des évolutions sur lesquelles nous ne souhaitons évidemment pas tirer un trait. Ce n'est pas en répétant sans cesse des erreurs que cela devient une vérité, Monsieur PRADAT. 195 hectares, si j'additionne avec les 58 hectares que nous avons retenus, c'est un nombre qui était prévu dans les achats successifs qu'ont fait, je le rappelle, tous les maires de ces dernières années, que ce soit Monsieur de ROBIEN ou Monsieur DEMAILLY. C'est même sous sa responsabilité qu'il y a eu le plus d'hectares achetés. Et on sait très bien qu'en ce qui concerne le territoire de Pont-de-Metz, la possibilité de développement n'est pas envisagée. Par conséquent, arrêtez de fantasmer, parce que c'est purement du fantasme, regardons les choses avec sérénité et essayons de tirer le meilleur parti des possibilités qui nous sont offertes pour ne pas passer à côté d'un développement économique qu'accueillent volontiers des villes importantes très voisines des nôtres.

MME VERRIER : Madame DELATTRE, vous avez évoqué la place de la nature en ville et, en effet, je pense que l'on peut se réjouir déjà qu'Amiens soit une ville verte, très verte, avec une qualité de vie indéniable, et cette qualité de vie, nous souhaitons non seulement la préserver, mais encore la renforcer. Vous avez évoqué une densification douce et une ville verte, ce qui peut paraître contradictoire. En même temps, comme le disait Monsieur PRADAT, ce sont aussi les

défis auxquels sont confrontées aujourd'hui toutes les collectivités, c'est-à-dire à la fois densifier sur ce qui existe et préserver la verdure, des îlots de fraîcheur, pour que les gens se sentent bien. Ce n'est donc pas contradictoire, et quoi s'en dise Monsieur DESCHAMPS, je pense que dans la manière dont nous avons présenté les éléments, il n'y a pas de dissonance dans nos positions. Simplement, il y a des besoins d'une part de qualité de vie, de verdure, et aussi des besoins économiques, et comme mon collègue Marc FOUCAULT l'a évoqué, le fait que les friches ne suffisent pas à remplir ces besoins. Monsieur PRADAT, vous avez également évoqué l'intérêt à la fois de préserver les espaces naturels et d'un développement économique pour préserver l'emploi, et le Président GEST a complété. Je précise si besoin que la consommation foncière prévue dans ce dossier est conforme au code de l'urbanisme qui n'exigeait qu'une modération de la consommation d'espace, ce que nous faisons pleinement. Par ailleurs, elle est conforme au SCoT en vigueur, c'est-à-dire celui de 2012 qui prévoit bien la réalisation de la zone d'activité de Boréalia. Cela veut dire que tant que le SCoT n'est pas approuvé - et on arrive à 2027 - on s'en tient au SCoT en vigueur. Quand le SCoT révisé sera approuvé, le PLU aura un an pour se mettre en compatibilité, en 2028, mais le PLU révisé peut en tout cas être approuvé en toute légalité avant 2025. D'ailleurs, dans le cadre de la révision générale et du débat sur la consommation foncière, nous avons eu une réunion spéciale avec les services de l'Etat qui ont validé le processus présenté dans ce rapport.

En conclusion, si je reviens sur les grands éléments évoqués, nous avons une consommation foncière que nous allons réduire en termes de modération, et nous avons également un reclassement important en zone naturelle de 150 hectares. J'ai oublié de préciser à Madame DELATTRE, qui s'interrogeait sur l'analyse très fine qui a été faite par les services de tous les espaces naturels, quand nous nous reverrons sur la révision générale du PLU, vous constaterez qu'un travail très minutieux a été fait, et je pense que nous pouvons remercier l'implication des services à ce niveau, pour préserver les zones naturelles. Donc 150 hectares, ce n'est pas rien, et la manière dont nous envisageons la consommation foncière dans les dix années à venir, et même au-delà de 2031, nous permet à la fois de rester dans une optique de développement économique qui est fondamentale, mais aussi de préserver des espaces naturels, agricoles et forestiers.

MME FOURE : Merci beaucoup. Ce point est très important. Il paraît très technique mais il est extrêmement stratégique, on l'a bien vu à travers les interventions des uns et des autres. Il est important que chacun s'approprie les conséquences de ce dossier et l'équilibre nécessaire entre la recherche du développement économique et donc de l'emploi sur un territoire qui compte encore trop de chômeurs, et l'équilibre environnemental auquel nous sommes extrêmement attachés. J'en veux pour preuve que ces jours-ci j'accueillais les villes françaises ayant le label RAMSAR ou celles qui souhaitent l'obtenir.

Bruno BIENAIMÉ animait la journée avec Jérôme BIGNON, le Président de RAMSAR France, et nous avons du beau monde autour de la table avec plusieurs communes de l'Aube, de la Marne, les communes déjà labellisées RAMSAR mais aussi la commune d'Arles, l'adjointe en charge de l'environnement d'Arles étant venue exprès à Amiens pour y participer car la ville d'Arles est candidate à cette labellisation.

J'ai eu l'occasion de discuter avec elle. Elle venait à Amiens pour la première fois et elle va revenir car elle a trouvé la ville extraordinairement belle et surtout d'une haute qualité environnementale, et venant d'une personne qui vit au milieu de la Camargue on peut penser que ses propos ne sont pas uniquement amicaux mais tout à fait sincères.

Elle a trouvé que la ville était également très propre, comme quoi les regards extérieurs et intérieurs sont parfois sensiblement différents, à moins que ce soient les regards politiques et

politiciens qui ne fassent la différence. Nous n'avons pas à voter sur cette délibération, mais nous prenons acte que le débat a bien eu lieu sur la consommation foncière de la Ville d'Amiens.

DONT ACTE

46 - AMSOM HABITAT. PARCELLES SISES RUE PHILEAS LEBESGUE. ACQUISITION.

MME VERRIER : Pour répondre aux besoins de l'association CAPS qui occupe actuellement des locaux exigus et en vue de la construction d'un nouveau centre, je vous propose d'acquérir, auprès d'AMSOM Habitat, les parcelles cadastrées sises rue Philéas Lebesgue nécessaires au projet et dont la liste figure en article 1 de la délibération qui vous a été communiquée. Les parcelles cadastrées DP 116 à 119 seront acquises moyennant le prix total de 100 000 € alors que les autres, frappées d'alignement, seront acquises à l'Euro symbolique.

MME FOURE : Nous nous réjouissons que le projet de CAPS commence à se concrétiser vraiment. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - AMSOM HABITAT. RUE DU CHATEAU MILAN. PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION XO N° 7. CESSION.

MME VERRIER : Je vous propose d'approuver la cession au profit d'AMSOM Habitat de la parcelle cadastrée section XO n° 7 située rue du Château Milan, d'une superficie de 1 204 m², et moyennant le prix de 132 440 €, conformément à l'avis des services d'évaluation domaniale. L'obtention par l'AMSOM Habitat de la maîtrise foncière de cette parcelle lui permettra de mener à bien son programme immobilier "Rives & Nature" en lien avec le projet de piétonisation du quai Charles Tellier.

En outre, il s'avère qu'une activité de contrôle technique automobile est exercée sur cette parcelle par la société Autovision. Je vous propose ainsi d'approuver l'intégration d'une clause résolutoire à l'acte authentique de cession visant à ce que l'AMSOM Habitat recherche une solution de relocalisation pour la société Autovision.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - CESSION D'UN TERRAIN A BATIR SIS RUE RENE ET MARCELLE SOBO. ABROGATION.

MME VERRIER : Ce point concerne l'abrogation d'un projet de cession suite à la renonciation de l'acheteur d'acquérir un terrain à bâtir situé rue René et Marcelle Sobo, en vue de construire un pavillon individuel accessible aux personnes à mobilité réduite. Il vous est proposé d'abroger la délibération n° 17 du 23 juin 2022 visant à céder la parcelle cadastrée section DL n° 130.

MME FOURE : Et j'imagine que nous allons relancer une procédure pour de nouveau céder cette parcelle. Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**49 - CITE DUPETIT. IMPASSE DE L'ABBAYE. RUE FRANÇOIS GENIN. CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE
DOMAINE PUBLIC ROUTIER AVEC DEFINITION D'ALIGNEMENT. RUE DELILLE.
MODIFICATION D'ALIGNEMENT.**

MME VERRIER : Suite à l'enquête publique réalisée en février dernier et à l'issue des avis émis par le commissaire enquêteur, je vous propose le classement d'office dans le domaine public routier communal avec approbation des plans d'alignement de :

- la cité Dupetit pour une régularisation demandée suite à une succession ;
- de la rue François Génin à titre de régularisation ;
- de l'impasse de l'Abbaye qui permettrait de créer des circuits de promenade supplémentaires.

Je vous propose également d'approuver la modification de l'alignement au droit de la rue Delille afin que l'immeuble cadastré IV n°144 ne soit plus frappé d'alignement.

MME FOURE : Pas d'observations ?

M. DESCHAMPS : J'ai une question d'habitants de la cité Dupetit qui m'est parvenue après la commission, mais je n'ai pas su leur répondre. Ils s'inquiètent du devenir des jardins familiaux situés juste à côté, se demandant s'il y avait un impact, car il y aurait des rachats en cours ou des propositions de revente, je n'ai pas très bien compris. Peut-être avez-vous plus de détails.

MME FOURE : Quelqu'un peut-il répondre sur la cité Dupetit ? Si nous ne pouvons pas répondre ce soir, je propose que nous vous répondions en marge du conseil municipal. A priori, l'objectif n'est absolument pas de toucher aux jardins familiaux.

M. DESCHAMPS : Je les ai rassurés à ce sujet.

MME FOURE : Nous allons vérifier pour vous fournir les éléments.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**50 - SQUARE ANCIENNEMENT DENOMME MARCHÉ AUX HERBES. DECLASSEMENT
RETROACTIF DU DOMAINE PUBLIC.**

MME VERRIER : Dans le cadre de la vente d'un immeuble situé aux 21-23, rue Flatters, propriété des établissements GENEFIM, BPIFRANCE et CICOBAIL, exploité en tant qu'hôtel MERCURE, l'office notarial chargé de la vente nous interroge sur le déclassement et la désaffectation du square anciennement dénommé "Marché aux Herbes". Il s'avère que les parcelles concernées n'ont jamais fait l'objet d'un déclassement du domaine public bien qu'elles aient fait l'objet, au jour de la vente, d'une désaffectation matérielle.

Dans un souci de clarté, je vous propose de prononcer le déclassement rétroactif des parcelles de cet ancien square, aujourd'hui terrain bâti et non-bâti, sous les références cadastrales XZ n°235, 238 et 239.

MME FOURE : Donc, nous régularisons. Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

51 - RUE FRED MOORE. DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE.

MME VERRIER : Par courrier en date du 17 décembre 2023, le président de l'association des Anciens ou fils d'Anciens de la 2^{ème} DB Division Leclerc a sollicité Madame le Maire afin de dénommer une rue au nom de Fred Moore. Monsieur Fred Moore est l'un des 1 038 Compagnons de la Libération. Cet ancien Français libre a participé aux combats d'Egypte, de Lybie et de Tunisie avant d'être intégré à la 2^{ème} DB pour les campagnes de France puis d'Allemagne. Né à Brest, il a fait ses études sur Amiens. Après la guerre, il est revenu à Amiens où il a exercé la profession d'opticien, rue des Trois Cailloux. Il a également été Député UNR de la Somme de 1958 à 1962. Après sa retraite, il a résidé à Neuilly et il fut le dernier Chancelier de l'Ordre de la Libération.

Je vous propose ainsi de dénommer "Rue Fred Moore" la rue qui se situe entre le Collège Amiral Lejeune et le bâtiment de l'Espace Dewailly, et qui relie la rue de l'Amiral Lejeune et la rue Frédéric Petit.

MME FOURE : Et qui a le mérite de ne pas avoir de personnes qui habitent dans cette rue, donc ne pas obliger à des changements qui seraient très compliqués.

M. JARDE : Je me réjouis de cette décision car nous sommes quand même l'année du 80^{ème} anniversaire de la Libération d'Amiens et donc honorer ce jeune qui, à 20 ans, entend le message du Général de Gaulle le 18 juin, embarque le 19, et prend les armes le 1^{er} juillet sur le territoire britannique pour revenir en France, est quand même assez exemplaire. C'est un bel exemple pour nous tous et pour notre jeunesse. En ce 80^{ème} anniversaire, je suis donc tout à fait favorable à cette dénomination.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - ZAC GARE LA VALLEE. DENOMINATION DE VOIES.

MME VERRIER : Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Gare La Vallée, je vous propose d'approuver la dénomination des 6 nouvelles voies suivantes :

- la voie nouvelle ayant pour tenant la rue de la Vallée et aboutissant à la voie n° 2 est dénommée parvis Freyssinet ;
- la voie nouvelle ayant pour tenant le parvis n° 1 et aboutissant à la venelle n° 3 est dénommée rue Marie Denizard ;
- la voie nouvelle ayant pour tenant le voie n° 2 et aboutissant à la rue Dejean est dénommée venelle Thomas Rattel ;
- la voie nouvelle ayant pour tenant la rue Dejean et aboutissant à la placette n° 5 est dénommée allée de la Waide ;
- la voie nouvelle ayant pour tenant la promenade Nisso Pelossof et aboutissant à la rue Lapostolle est dénommée placette Madeleine Riffaud ;
- la voie nouvelle ayant pour tenant la placette n° 5 et aboutissant à la rue de Verdun est dénommée allée de la barque à cornet.

Je précise que certaines de ces dénominations sont issues des propositions émanant du comité de quartier Gare La Vallée les Hortillonnages.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

MME DESBUREAUX : Depuis le début du mandat, nous demandons la féminisation des noms de rues, la rue Marie Denizard et la placette Madeleine Riffaud sont donc un pas dans la bonne direction. Cependant, depuis deux ans et le projet d'école dans la ZAC Intercampus, nous proposons de nommer ladite école Madeleine Riffaud. C'est la raison pour laquelle nous nous inquiétons de voir cette demande être rejetée si une placette de la ZAC Gare La Vallée porte déjà ce nom. Nommer une école d'après elle n'a pas le même impact que de nommer une placette. De plus, Madeleine RIFFAUD est précieuse pour les écoles. En effet, elle allait régulièrement témoigner de ses années de Résistance dans les classes. Certes, Madeleine RIFFAUD est toujours vivante et nous n'avons pas pour habitude de donner le nom de personnes vivantes à des écoles ou à des rues, mais il faut tout faire pour construire la mémoire à venir des femmes qui ont œuvré pour la Résistance. Cette mémoire de la Résistance est d'autant plus importante aujourd'hui, au moment même où des descendants des collaborateurs caracolent en tête des sondages, où des néonazis paradedent dans les rues, et où ceux qui ont connu la guerre nous quittent peu à peu.

Cette demande est également significative quelques jours après le 8 mai et après la panthéonisation des Résistants communistes Missak et Mélinée MANOUCHIAN. Pouvez-vous nous dire ce soir si Madeleine RIFFAUD aura une école à son nom ou si la Résistance féminine devra se contenter d'une placette. A-t-elle été mise au courant de cette décision ?

M. JARDE : Je me réjouis que le nom de Madeleine RIFFAUD soit inscrit dans notre linéaire de rues, car je vous rappelle quand même qu'elle a eu l'audace à l'âge de 16 ans, à la sortie du train d'Arvillers, puisqu'elle habitait à Arvillers, de donner un coup de pied à un officier allemand. C'est un acte de courage qu'elle a continué puisqu'elle s'est battue, elle a même participé à la Libération de Paris de façon très active. C'est donc tout à fait normal qu'elle ait son nom sur Amiens. De plus, c'est lié à la bande dessinée qui est sortie. Effectivement, elle vit encore, mais je vous rappelle quand même qu'elle a 99 ans et demi, c'est donc une reconnaissance de son vivant qui me paraît tout à fait nécessaire et que je salue. Et puis il y a Marie DENIZARD, la première à se présenter à l'élection présidentielle en 1913 alors qu'elle ne pouvait pas voter pour elle. C'est un très bel acte de féminisme. Je suis totalement d'accord avec ces propositions.

MME FOURE : Je précise aussi que c'est le lycée Madeleine MICHELIS qui a travaillé sur Marie DENIZARD et qui nous a demandé de donner le nom de Marie DENIZARD à une voie de notre ville. Annie VERRIER a-t-elle des réponses à apporter à propos de Madeleine RIFFAUD car, à priori, nous avons pensé donner le nom de Madeleine RIFFAUD à une place. La question du nom de la future école qui va voir le jour dans plusieurs années ne s'est pas encore posée à nous. Nous étions donc plutôt dans l'idée d'honorer rapidement Madeleine RIFFAUD.

MME VERRIER : En effet, je pense que nous nous rejoignons sur l'intérêt de mettre en valeur son nom. C'est une placette, ce n'est pas une place, ce n'est pas très grand, mais c'est bien situé, et je parle sous le contrôle de Thomas LHERMITTE puisque nous avons échangé à ce sujet et convenu que ce sera très visible. C'est un endroit où il y aura énormément de circulation et je pense que c'est vraiment lui rendre un bel hommage que de proposer cet endroit.

M. DESCHAMPS : Je rejoins les propos de notre collègue Zoé DESBUREAUX, je pense que nous ne sommes pas à quelques années près. Nous pouvons déjà prénommer le projet ainsi, en disant la future école et en la nommant ainsi. C'est pour la postérité que l'école sera nommée.

MME FOURE : Je souhaite que l'on ne donne le nom d'une école qu'après avoir consulté l'éducation nationale et, bien entendu, le comité de quartier concerné aussi et qui est extrêmement impliqué. Il s'agit d'un nouveau comité de quartier mais extrêmement dynamique et je n'imagine pas une seconde que l'on prenne ce soir l'option de dénommer une école - sachant que c'est rare quand même de créer une école dans notre ville - alors que nous n'avons pas du tout abordé le sujet avec les personnes les plus directement intéressées. Pour moi, il n'y a pas trois solutions. Il y a en a deux. Soit nous votons ce soir la délibération en l'état et nous nommons tout de suite la placette Madeleine RIFFAUD et nous honorons tout de suite Madeleine RIFFAUD, et nous verrons le moment venu ce qu'il en est pour l'école, soit nous décidons de retirer le nom de placette Madeleine RIFFAUD ce soir pour se réserver le temps de voir s'il est opportun de donner plutôt le nom de Madeleine RIFFAUD à l'école. De toute façon, il y a deux solutions, pas trois, car je n'imagine pas encore une fois que nous prenions ce soir la décision de nommer l'école Madeleine RIFFAUD sans avoir consulté qui que ce soit.

MME DESBUREAUX : Est-ce que l'un empêche l'autre ? Est-ce que le fait d'avoir une placette Madeleine RIFFAUD à côté de la gare empêcherait de nommer la future école Madeleine RIFFAUD ?

MME FOURE : Cela n'empêche rien, mais on sait par expérience que quand un nom est déjà donné à un lieu, on évite de créer une confusion entre deux lieux différents. C'est juste cela.

MME DEVAUX : Je souhaitais juste ajouter que, pour ma part, je n'avais jamais entendu de demande pour appeler l'école de la ZAC Intercampus du nom de Madeleine RIFFAUD.

MME DESBUREAUX : Si, nous avons fait la demande à chaque fois qu'un point était fait sur l'école ZAC Intercampus. Vous pouvez vérifier dans les comptes rendus des conseils municipaux.

MME DEVAUX : En tout cas, je n'en ai jamais parlé alors avec le comité de quartier.

MME FOURE : Soit nous maintenons la délibération en l'état...

MME VERRIER : Je trouve qu'il serait dommage de ne pas honorer dès maintenant cette personne et je persiste à dire que c'est un bel endroit. Comme le propose Madame le Maire, nous pouvons retirer ce nom et laisser en attente, mais je crois que ce serait dommage.

MME FOURE : Je me range à l'avis de mon adjointe. Je vous propose de voter la délibération en l'état et de voir le moment venu quel nom doit être donné à cette nouvelle école qui verra le jour dans plusieurs années, le temps qu'elle soit construite.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : J'en profite pour passer la parole à Clément STENGEL qui peut répondre à Renaud DESCHAMPS sur la question Dupetit.

M. STENGEL : Je n'ai pas répondu tout de suite parce que, du coup, cela m'a mis le doute, mais de manière à rassurer les riverains, la cité Dupetit est accessible par la rue Robert Lecoq et elle se termine en impasse sur des jardins qui ne sont pas concernés par la délibération. On parle bien ici de voirie. J'en veux pour preuve que dans la délibération, dans le dossier d'enquête et dans le plan d'alignement, les jardins situés au bout de cette impasse, au bout de la cité, ne sont pas concernés par le reclassement et donc conservent leur destination d'usage et leur statut actuel.

MME FOURE : Ils pourront donc être rassurés. Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour le point 53 et je remercie Annie VERRIER qui a eu une batterie de dossiers ce soir.

**53 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION.
ANNEE 2024. CONVENTIONS.**

M. BIENAIME : La Ville d'Amiens a signé le 2 octobre 2019 le 2^{ème} Contrat Local de Santé (CLS) avec le département de la Somme, Amiens Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et l'État, et plus particulièrement l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et la Préfecture de la Somme. L'objectif est de tendre vers une amélioration de la santé des Amiénois suivant trois priorités et trois enjeux transversaux qui sont définis en concertation avec le réseau des acteurs de santé du territoire. Ainsi, en complément des nombreuses actions portées par le service Santé de la Ville d'Amiens, la collectivité souhaite des structures locales de ce réseau agissant sur le territoire en menant des actions qui répondent à la fois à ces objectifs et aux priorités déclinées dans le Pacte municipal de Santé, le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens et dans le Contrat de Ville.

Je vous propose donc d'approuver la répartition, au titre de l'année 2024, d'une somme de 30 700 € sous forme de subventions versées aux associations listées dans la délibération qui vous a été transmise. Je vous propose également d'approuver les conventions correspondantes et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observations ?

MME ROY : Je ne prendrai pas part au vote.

MME FOURE: Pour des raisons professionnelles.

MME ROY: Absolument.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observation :

Mme ROY n'a pas pris part au vote.

54 - CREATION D'UN MARCHÉ LES PUCES AMIENOISES AU JARDIN DUFAU.

MME LAVALLARD : Il ne s'agit pas d'une création comme indiqué, mais plutôt d'un déplacement du marché aux Pucés qui fonctionne déjà bien et qui a pris désormais toute sa place. Je vous propose d'instaurer ce marché aux Pucés au jardin Dufau un samedi par mois, d'avril à septembre de cette année. Il aura lieu plus précisément de 8h à 17h, et vous pourrez déjà y faire un tour dès après-demain, donc le samedi 18 mai, mais aussi le 15 juin, le 6 juillet, le 17 août et le 7 septembre 2024. Les commerçants s'acquitteront d'un droit de place de 6,30 € le mètre linéaire par samedi et par emplacement, qui sera réglé aux receveurs placiers à chaque participation.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**55 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. SOCIETE AMIENOISE DE STATIONNEMENT.
RAPPORTS D'ACTIVITES. ANNEE 2022.**

MME LAVALLARD : Dans le cadre de la convention générale de stationnement passée en 1991 entre la Ville d'Amiens et la Société Amiénoise de Stationnement, la collectivité a confié à cette dernière la construction et l'exploitation du parking des Halles, puis de l'Hôtel de Ville.

Les contrats passés étant du type concession, INDIGO a dû fournir comme chaque année un rapport d'activité pour chacun de ces parcs. Je vous propose ainsi de prendre acte du rapport d'activité concernant l'année 2022.

Cette année fut marquée par la fin du contrat de DSP, la Ville d'Amiens ayant repris la gestion et l'exploitation des structures à compter du 1^{er} janvier 2023.

Concernant le parking de l'Hôtel de Ville, il a été constaté des charges de personnel quasiment inexistantes du fait de la gestion à distance par les agents localisés au parking des Halles, un chiffre d'affaires en hausse de 13 %, grâce à une hausse de la fréquentation horaire de +4% et du ticket moyen de +9,5%, ainsi qu'une hausse des charges liée notamment à une dépense de gros entretien pour 50 k€.

Concernant le parking des halles, la fréquentation horaire et le nombre d'abonnés ont été plutôt stables, les mensualités et le montant du ticket moyen en progression permettant une hausse du chiffre d'affaires de 4%. Les charges de personnel ont diminué de 29%. Le résultat déficitaire de 213 000 € était lié à une charge exceptionnelle, à savoir la constatation sur l'exercice du remboursement à la Ville d'Amiens des amodiations perçues au-delà du terme du contrat pour 308 k€.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Nous prenons acte de ce rapport d'activités, nous ne le votons pas.

DONT ACTE

56 - SECTEUR OUEST. SECURISATION DU PARC DU GRAND MARAIS. CONVENTION.

M. STENGEL : Amiens Métropole entend réaliser un aménagement de sécurisation des accès du parc du Grand Marais. Le projet comprendrait l'installation de portiques aux quatre accès du parc. Afin d'assurer la réalisation de ces travaux, je vous propose d'approuver la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 50% du montant des travaux engagés par Amiens Métropole. Le budget total est estimé à 98 184 € TTC. Ce projet sera financé à parts égales par la Ville d'Amiens, propriétaire, et Amiens Métropole qui en a l'exploitation. La part du Fonds de Compensation de la TVA étant récupérée par Amiens Métropole, la participation de la Ville d'Amiens s'élève à 40 910 €.

Je vous propose, d'une part, d'approuver la convention à intervenir avec Amiens Métropole et, d'autre part, d'autoriser Madame le Maire à la signer. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires éventuels.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**57 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLACE D COLVERT.
EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS.
CONVENTION.**

MME RODINGER : Dans le cadre de la construction de 33 logements locatifs sociaux place du Colvert, je vous propose de répondre favorablement à la demande de Clésence en lui accordant la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 6.071.354 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Il est également demandé d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - NPNRU. CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN. AVENANT N° 2.

MME RODINGER: Il s'agit de la convention de renouvellement urbain d'Amiens Métropole, signée le 12 mars 2020 par la Ville d'Amiens avec l'ANRU, Amiens Métropole, et leurs partenaires, qui acte un programme d'actions se déclinant sur les quartiers Nord, Étouvie et Pierre-Rollin. Suite à la validation des modifications du programme par le comité d'Engagement de l'ANRU du 3 avril 2023, je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 à cette convention de renouvellement urbain.

Cet avenant acte ainsi les évolutions suivantes :

- pour le quartier Amiens Nord, il s'agit non seulement de l'extension de l'opération d'aménagement de la place du Colvert, mais également de l'abandon de l'opération de construction d'un gymnase ;
- pour le quartier Etouvie, il est question de la démolition des 362 logements de l'immeuble des Coursives, de la construction du pôle de services publics et de l'extension et sécurisation de l'opération d'aménagement ;
- l'extension de l'opération d'aménagement s'agissant du quartier Pierre Rollin ;
- et, plus généralement, des ajustements de l'ordre de l'ingénierie de projet.

Le montant total des opérations financées dans la convention est porté à 362 M€ HT dont 87,7 M€ de subventions ANRU. L'avenant n°2 porte les dépenses prévisionnelles à 75 911 445 € et les recettes prévisionnelles à 34 259 576 € pour la collectivité et pour la période 2017-2030.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° 2 et à solliciter les demandes de financement. Madame le Maire, je pense que mes collègues souhaitent intervenir, les trois adjoints de secteur concernés.

M. LORIC : Je commence par les projets sur le secteur Nord. Pour rappel du contexte, on a démoli 559 logements, dont les deux grandes barres du Colvert, et la troisième est à venir. C'est la construction de 190 logements également, principalement en accession sociale. C'est les réhabilitations de 1 669 logements sociaux qui sont toutes terminées. Ce sont les résidences

Léo Lagrange, Balzac, Porte des Flandres, Marivaux. Ces réhabilitations sont de belles réussites en termes à la fois esthétique, de confort et de performance énergétique. Le cœur des projets, c'est évidemment le réaménagement du cœur de quartier, la construction d'un nouveau centre commercial, de nouveaux logements sur le Colvert dont une partie est en train de sortir de terre, et sur le site du centre commercial la démolition de l'ancien centre qui va pouvoir se poursuivre à partir de l'été. Voilà ce que je peux vous dire sur le secteur Nord. Sur l'état d'avancement, simplement vous dire que sur la partie Fafet Briqueterie, toute la partie Fafet a déjà été faite, mais la partie Briqueterie, avec les 16 logements, reste à venir. Sur le secteur Marivaux, il y a le projet de construction du centre médical et de démolition de l'ancien centre commercial. Et pour terminer, vous dire que la démolition de la grande barre Couperin est prévue sur la fin de l'année, et que les études sur la place du Colvert sont prévues cette année, le démarrage des travaux est prévu début 2025 et la fin des travaux de la partie du parc tout début 2026.

MME FOURE : Je pense que les habitants ont hâte de voir arriver ce parc, beaucoup plus ambitieux que celui imaginé à l'origine, pour les raisons que nous connaissons. Globalement, c'est un avenant extrêmement ambitieux sur les trois quartiers concernés.

MME DEVAUX : L'avenant n°2 porte sur l'intégration de la nouvelle ambition du projet de centralité sur Pierre-Rollin. Au global, le projet de renouvellement porte sur la réhabilitation des 528 logements, qui est aujourd'hui terminée ; la démolition de 48 logements par Clésence qui prend du retard, ce que je regrette ; le réaménagement des espaces extérieurs des résidences Rollin, Dulac, Beaulieu, et Beausoleil, dont les travaux démarreront en 2025 ; la requalification de l'allée des Rencontres à venir également en 2025 ; la recomposition de la centralité commerciale et la construction d'un pôle de services publics avec une première phase de travaux, l'aménagement du parking de la crèche Dulac en 2025 également. Pour l'instant, les études préliminaires s'achèvent et un avant-projet pourra être présenté à la rentrée 2024. Les opérations sur la centralité proprement dite, la démolition et la reconstruction de commerces, l'aménagement des espaces publics, démolition et reconstruction du pôle des services publics, s'étaleront de mi-2026 à 2030. Ensuite, la rénovation du centre culturel Jacques Tati, dont les premières études vont être engagées en 2025. Un petit point concernant les dates. Suite à la réunion publique du 13 novembre dernier, trois permanences du maître d'œuvre ont eu lieu et trois ateliers de concertation ont été menés, dans la poursuite de la concertation réglementaire débutée en 2021. Nous avons également rencontré individuellement tous les commerçants depuis février. Le bilan de cette concertation réglementaire sera proposé en délibération à l'été 2024 préalablement au dépôt d'un dossier de déclaration d'utilité publique à l'automne 2024.

MME FOURE : Là encore, je pense que les habitants ont hâte de voir démarrer ce projet, qui a été co-construit avec eux.

M. STENGEL : Les choses avancent de manière plutôt coordonnée dans les dossiers les plus importants pour le quartier Etouvie et auront vocation à s'accélérer dans les mois et les années qui viennent. L'avenant 2 à la convention de l'ANRU porte notamment, pour Etouvie, sur la démolition des 362 logements de l'immeuble des Coursives, appelé aujourd'hui Résidence du Pays d'Auge, sur la construction du pôle des services publics hors de l'immeuble, et sur l'extension et sécurisation de l'opération d'aménagement. Les composantes globales du projet pour les quartiers sont les suivantes. Une grande part concerne évidemment l'habitat, la démolition au total de 594 logements, 232 sur les bâtiments A, H et B. Il reste encore trois relogements à effectuer sur les bâtiments A, H et B, 263 pour les Coursives sur les 362 occupés initialement, mais on voit qu'une centaine de relogements sont déjà programmés sur l'immeuble des Coursives. Les travaux de démolition sont déjà engagés sur le bâtiment A, c'est-à-dire la

grande barre qui court tout au long de l'avenue de Picardie qui va être découpée et offrir davantage de circulation et de respiration sur ce grand axe est-ouest du quartier. Ces travaux vont se poursuivre, ils ont commencé, ils intégreront la requalification des espaces publics situés autour, dont la rue de Morvan. Nous avons eu d'ailleurs une première réunion avec les locataires au mois de novembre, et cette concertation va se poursuivre, ce qui permettra d'envisager l'avenir avec des espaces davantage paysagers et des stationnements dont les travaux seront engagés à l'été 2025.

Outre ces démolitions et requalifications, il faut citer la réhabilitation de 2 115 logements sur le quartier, dont 1 895 hors financement ANRU. Il faut quand même le signaler puisque, historiquement, il n'y avait pas eu d'opération de réhabilitation d'une telle ampleur depuis de très nombreuses années dans le quartier d'Etouvie. On parle de démolition mais de construction également de 155 logements dont 80 en reconstruction de l'offre locative et 75 en accession à la propriété, majoritairement sur l'îlot Sud d'Etouvie, donc entre les Coursives actuelles et la Route d'Abbeville. L'aménagement de l'îlot des Coursives et de l'îlot Sud comprend aussi le développement d'un nouveau pôle de services publics dans le bâtiment Tripode dont l'acquisition et en cours de négociation - la question avait été posée lors d'un précédent conseil. Cela fera l'objet de délibérations futures plus détaillées car le sujet est très important et mérite qu'on s'y attarde. Cela permettra évidemment d'amener le service public au plus près des habitants, dans de meilleures conditions encore et avec davantage de visibilité.

Je ne serais pas complet si je n'évoquais pas la création de la micro-ferme portée par la délégation de Bruno BIENAIMÉ. Je ne vais pas non plus rentrer dans le détail, elle s'inscrit dans l'axe agricole nord-sud de Longpré jusqu'à la ferme de Grâce. Il y aura ici cette micro-ferme qui fera ce rappel de trame verte. Un porteur exploitant sera probablement désigné cet été avec l'appel d'offres qui sera lancé en conséquence. De même, bien qu'il ne soit pas de facto l'objet du dispositif ANRU, je me réjouis du démarrage du chantier du pôle Santé sur la place du Pays d'Auge, on peut tout de même le citer. Et je conclurai, bien entendu, par la reprise des travaux de la médiathèque qui, je pense, réjouira tout le monde, tant les habitants que les utilisateurs de la bibliothèque actuelle de manière provisoire et qui vont pouvoir enfin bénéficier d'une médiathèque. Les travaux de réparation ont commencé ce jour avec une première phase qui va permettre de consolider le bâtiment, d'enlever les parties brûlées, et s'enchaîneront ensuite les travaux de reconstruction à l'identique du bâtiment pour une mise en service prévue en septembre 2025. Je n'oublie pas, bien entendu, les espaces publics autour, la place de Bourgogne, etc. qui seront refaits. Nous n'entendons pas rouvrir cette médiathèque sans associer l'ensemble des acteurs culturels, comités de quartier et habitants à la requalification des espaces publics autour de ce bel équipement culturel. J'en ai terminé avec le quartier Etouvie, et désolé d'avoir été très long.

MME FOURE : Je crois qu'il était utile de préciser ce qui dépendait directement ou indirectement du dossier présenté par Florence RODINGER. Y a-t-il des observations ?

MME DELATRE : La lecture de ce nouvel avenant nous a amené à un constat problématique. Sortez vos calculatrices, on va y aller par étapes. Si l'on regarde d'abord sur le quartier Nord, ce sont 557 logements, dont 511 pour trois barres au Pigeonnier qui sont détruits, quand 532 sont construits dont 249 hors du quartier. Par une simple soustraction, on s'aperçoit que 25 logements ne sont pas reconstruits. Ensuite, direction Etouvie, 590 logements détruits dont une grosse moitié rien que pour les Coursives, pour 521 reconstruits, dont 219 hors du quartier. Là encore, il semble y avoir une fuite, on perd 69 logements. Enfin, quartier Pierre-Rollin, 48 logements sont détruits et 24 sont reconstruits hors du quartier, ce qui fait disparaître 24 logements dans l'absolu, et 48 dans le quartier. Ce petit exercice nous montre que 118

logements se sont évaporés, 118 logements sociaux qui plus est, pour reconstruire à la place de petits pavillons dans d'autres quartiers. Si nos quartiers populaires se vident de leurs habitants, ce n'est pas seulement de votre faute, c'est vrai, ce sont les règles de l'ANRU. Cependant, il faut détruire des barres insalubres, vous n'y êtes pas pour rien, un ouvrage en béton qui n'est pas entretenu est un ouvrage qui se dégrade, un logement qui n'est pas entretenu est un logement qui se dégrade. Et qui peut demander aux bailleurs sociaux d'entretenir le bâti ? Vous. On ne va pas vous demander de faire machine arrière, il serait bien plus coûteux de restaurer entièrement le bâti; cependant, nous pouvons vous encourager à sauvegarder le bâti, patrimoine du siècle dernier, et à sauvegarder la vie de ces quartiers, plutôt que de démolir des logements en les remplaçant par des pavillons accessibles uniquement à la classe moyenne. Enfin, nous nous permettrons un autre encouragement, celui de favoriser la densité douce. Sans proposer de construire à nouveau de grandes barres de 15 étages, il existe un modèle plus actuel que les pavillons, celui des cités-jardins avec une multiplicité de petits bâtiments regroupant plusieurs appartements, le tout entouré de grands espaces verts, ce qui permet de limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, tout en maintenant de la cohésion sociale.

MME FOURE : Je pense, Madame DELATTRE, que nous allons vous emmener visiter la ZAC Intercampus, la ZAC Gare La Vallée, et puis la ZAC Renancourt aussi, pour que vous constatiez qu'il y a des constructions partout. Je voudrais vous répondre très clairement. Oui, dans le décompte des logements, nous ne sommes pas tout à fait dans les clous, mais je peux vous dire que tant AMSOM que la SIP et Clésence veulent absolument construire autant de logements que le nombre qui a été détruit, ne serait-ce que parce que, vous le savez bien, les règles légales obligent à avoir un nombre minimum de logements maintenant pour être organisme référencé HLM. Donc n'ayez aucune inquiétude à ce sujet. Encore hier, dans une réunion avec Annie VERRIER, nous avons regardé dans le patrimoine diffus de la ville les bâtiments dont nous sommes propriétaire et que nous pourrions vendre prioritairement à l'AMSOM ou à la SIP parce qu'il est important d'avoir du logement social diffus dans tous les quartiers de la ville. Nous pouvons donc vous emmener faire une visite de la ville, vous verrez qu'il y a maintenant des logements sociaux partout dans tous les quartiers, et l'objectif de l'ANRU est, en effet, de ne pas reconstruire sur place ce qui est démoli, mais de reconstruire plutôt ailleurs. Encore une fois, nous discutons beaucoup avec l'ANRU car nous estimons qu'un certain nombre de familles souhaitent rester dans le quartier où elles habitaient auparavant, notamment un quartier Nord ou à Etouvie, mais c'est également vrai à Sud-est d'ailleurs, et donc nous trouvons des solutions, mais l'objectif est bien de reconstruire des logements partout dans la ville, et croyez-moi, pas que du logement individuel car on sait bien qu'il n'est pas possible de construire partout du logement individuel. Nous ne sommes pas dogmatiques, nous essayons à la fois de faire du logement locatif, en appartement et en maison, de l'accession sociale à la propriété, et des lots libres, de la propriété classique, parce qu'une ville, c'est un ensemble et nous essayons de remplir tous ces objectifs. Croyez bien que Florence et les services s'y attachent énormément et veillent à trouver des solutions d'accueil pour tous les habitants de notre ville.

Après ce tour d'horizon précis des trois quartiers politique de la ville, je vous propose de passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. TELLIER, Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

MME FOURE : Nous notons ces abstentions avec étonnement, mais nous notons.

59 - LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS. SUBVENTION. ANNEE 2024.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens entend poursuivre son soutien aux familles dans la parentalité et la socialisation de leurs enfants en attribuant une subvention de 30 000 €, comme en 2023, à l'UDAF de la Somme pour le fonctionnement des lieux d'accueil enfants/parents. Je vous propose d'approuver la convention afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

Observation :

M. DECAVE n'a pas pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. CONVENTION 2024-2026.

MME BOUCHEZ : La CAF de la Somme favorise l'accès des familles allocataires aux structures d'accueil de loisirs par le versement d'une subvention de fonctionnement sur ses fonds locaux dénommée « aide au fonctionnement à la structure », connue sous le nom de « carte loisirs ». L'aide s'élève à 1,50 € la demi-journée et à 3,50 € par journée, sans repas, pendant les périodes de petites et grandes vacances scolaires, et pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans.

Je vous propose donc d'approuver la convention pluriannuelle pour la période 2024-2026 à conclure avec la CAF afin que la collectivité perçoive une recette de 260 000 €. Le montant de l'aide perçue sera déduit de la facture produite par la collectivité aux familles éligibles. Pour votre information, ce sont environ 2 400 enfants qui sont concernés pour la période des vacances d'été, la période où il y a le plus d'enfants, et 1 000 enfants à la période de Noël, qui est la période la plus basse.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - CAISSE DES ECOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Pour l'année 2024, je vous propose de soutenir financièrement la Caisse des Écoles qui porte le programme « Réussite Éducative » à hauteur de 100 000 €, montant identique au versement intervenu l'année dernière. Ce programme est défini dans le plan de cohésion sociale et permet de délivrer un accompagnement éducatif, culturel, social et sanitaire auprès des élèves et des familles en difficulté. Il convient d'approuver la convention de subvention se référant à cette action et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte-A L'UNANIMITE

**62 - FORFAIT COMMUNAL. ENFANTS SCOLARISES HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE.
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.**

MME BOUCHEZ : Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un mécanisme de répartition des dépenses de fonctionnement se met en place entre les deux collectivités concernées. Ce principe est appliqué à la ville d'Amiens depuis l'année scolaire 2011-2012, hors communes d'Amiens Métropole, pour lesquelles une gratuité réciproque est instaurée depuis 1996.

Je vous propose d'approuver ce forfait communal à hauteur de :

- 1 656,97 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique ;
- 738,43 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

MME FOURE : Cette délibération revient tous les ans et est réactualisée.

M. DESCHAMPS : J'attendais la fin des quatre présentations par notre collègue pour évoquer un sujet qui a été soulevé dans deux d'entre elles, à savoir la restauration scolaire. Nous aimerions savoir si un chantier est en cours pour mettre en place les inscriptions des enfants en restauration scolaire par voie numérique, informatique, afin de ne plus obliger les parents à se déplacer, souvent à des horaires correspondant à leurs horaires de bureau, qui sont compliqués, qui les obligent parfois à poser une demi-journée. Je pense que nous pouvons nous fixer comme objectif d'être une *Smart City*, et j'aimerais savoir où vous en êtes dans ce chantier. Aurons-nous cette possibilité dès la rentrée prochaine ?

MME BOUCHEZ : D'après ce que je sais, ce sujet n'est pas travaillé pour l'instant. Les familles ont déjà énormément de mal à régler leurs factures par le site internet, donc je pense que ce n'est pas du tout à l'ordre du jour pour l'instant. D'autant plus que lorsque les parents viennent inscrire leurs enfants, ils ont généralement des pièces à fournir lorsque ce sont des enfants en garde alternée. C'est vraiment en mairie de secteur que les inscriptions se font. Nous n'avons eu aucune demande de parents à propos de cette façon de fonctionner.

MME FOURE : En tout cas, nous notons l'interrogation que vous soulevez.

ADOpte A L'UNANIMITE

**63 - DEMOCRATIE LOCALE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITES DE QUARTIER.
SUBVENTIONS D' ACTIONS SPECIFIQUES. ANNEE 2024.**

M. DESCOMBES : Je vous invite, comme tous les ans, à attribuer une subvention de fonctionnement aux comités de quartier. Le montant reste inchangé par rapport à celui de 2023, à savoir 1 280 € par comité de quartier et 2 680 € à l'Union des Comités de quartier. Par ailleurs, l'association Radio Campus percevra 2 500 € et l'ACTI-FEP 2 000 €.

MME FOURE : Des observations ?

M. DESCHAMPS : Cette subvention aux comités de quartier est très importante, et nous vous faisons une proposition après avoir échangé avec différents présidents de comités de quartier sur cette dotation. Aujourd'hui, elle est la même pour tous les comités de quartier, qu'ils soient très actifs, moins actifs, totalement endormis, ou au contraire en hyperactivité. La proposition

que nous faisons et que nous vous demandons d'étudier, en concertation avec l'Union des Comités de quartier, serait d'attribuer ces subventions en fonction du nombre d'adhérents et du nombre d'actions, ou en tout cas avec un système qui permettrait aux comités de quartier les plus actifs d'avoir une subvention supérieure parce qu'ils sont en recherche de fonds supplémentaires.

M. DESCOMBES : Pour le coup, je suis surpris, Monsieur DESCHAMPS, que vous disiez que vous en avez parlé avec plusieurs présidents de comités de quartier. Je vous rappelle que je reçois les comités de quartier chaque trimestre. Comme je l'ai précisé encore hier soir en assemblée générale avec l'Union des comités de quartier, on est sur une moyenne de 23 comités de quartier présents à chaque réunion trimestrielle, et je n'ai jamais entendu parler d'une telle proposition. Il n'y a pas eu de remontée d'un seul président de comité de quartier à ce sujet. Mais je leur poserai la question. Nous avons nos réunions trimestrielles et une a lieu très prochainement, et je pourrai effectivement leur poser la question.

MME FOURE : J'ajouterai simplement qu'il faut faire attention aux fausses bonnes idées. J'entends que l'on soit tenté d'attribuer des subventions en fonction du nombre d'adhérents, sauf que tous les comités de quartier ne sont pas dans une situation d'égalité. Certains sont dans des quartiers peu denses, avec un nombre assez réduit d'habitants, et d'autres ont un nombre d'habitants beaucoup plus important. Je serais tentée de dire que le nombre d'adhérents ne peut pas être à lui seul un critère. C'est la raison pour laquelle il avait d'ailleurs été convenu il y a très longtemps que soit attribué le même montant à chaque comité de quartier, ce qui n'empêche pas certains comités de quartier de déposer un dossier en plus. D'ailleurs, le point suivant le démontre.

M. LORIC : Juste un complément. Je pense que c'est effectivement une fausse bonne idée car sur mon secteur, les comités de quartier qui comptent le plus d'adhérents sont aussi ceux qui organisent le plus d'actions qui leur permettent de lever des fonds, qui font des réderies, des lotos, etc. Au contraire, il faut pouvoir aider ceux qui sont un peu plus en difficulté pour organiser des manifestations.

MME FOURE : En tout cas, je compte sur Stéphane DESCOMBES pour aborder le sujet avec l'Union des Comités de quartier, l'ensemble des comités.

M. DESCOMBES : Ce sera fait, Madame le Maire, mais partir sur un pied d'égalité me paraît être aujourd'hui encore la bonne solution.

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2024.

M. DESCOMBES : Je vous propose pour l'année 2024 de renouveler notre soutien à l'association France Bénévolat par le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € ainsi que d'une somme de 800 € pour son projet "Les dégourdis" comme en 2023. Je vous propose également de répondre favorablement à la première sollicitation du Comité de quartier Sud-est d'une subvention de 1 200 € afin de lui permettre de réaliser la création d'un site web.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - VIE ASSOCIATIVE. ACTI-FEP. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

M. DESCOMBES : La Ville d'Amiens a soutenu l'association ACTI-FEP - je vous rappelle que l'ACTI-FEP et le nouveau nom des Francas - pour l'animation des espaces partagés au sein de la résidence intergénérationnelle située au 190, rue Jean Moulin. La SIP, propriétaire des locaux, a arrêté la collaboration avec l'association fin 2023, mettant ainsi un terme à la mise à disposition des espaces partagés au sein de la résidence.

Je vous propose aujourd'hui d'accompagner l'association sur son projet d'animations et d'actions « aller vers » sur différents sites identifiés sur le quartier Sud-ouest et, dans ce cadre, de lui verser une subvention pour un montant de 6 000 €. Il convient dès lors de valider la convention annexée et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

66 - ASSOCIATION ACTI-FEP. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. POLE ANNA POLITKOVSKAÏA, 14-16, RUE GAUDISSERT. BAIL CIVIL. POLE SAINT-LEU, 172, RUE SAINT-LEU. AVENANTS.

M. DESCOMBES : L'association Les Francas de la Somme, aujourd'hui dénommée ACTI-FEP, occupe, en mutualisation avec les autres associations hébergées, des locaux au sein du Pôle Anna Politkovskaïa situé au 14-16, rue Gaudissart par bail civil ainsi qu'au sein du Pôle Saint-Leu situé au 172, rue Saint-Leu.

Afin de permettre la prise en compte dans les actes du changement de dénomination de l'association Les Francas de la Somme en ACTI-FEP, enregistrée en préfecture le 4 décembre dernier, je vous propose d'approuver les avenants à intervenir pour lesquels il convient également d'autoriser Madame le Maire à les signer.

Je rappelle que cette association est très impliquée sur les secteurs Centre et Sud de la ville. Elle anime notamment plusieurs espaces de vie sociale parmi de nombreuses activités destinées aux habitants.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIER ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. CONVENTIONS. REGLEMENT INTERIEUR. REVALORISATION DES FORAITS DE CHARGES.

M. DESCOMBES : La ville d'Amiens a initié une dynamique de mutualisation des locaux dans certains pôles associatifs qui a été actée lors du conseil municipal du 19 octobre 2023, se concrétisant par la signature notamment d'une convention-type et de règlements intérieurs avec les comités de quartier et les associations plus généralement.

Afin d'actualiser les forfaits de charges en application de l'indice de révision des loyers, je vous propose d'approuver les nouvelles conventions d'utilisation par les comités de quartier et les autres associations des espaces et salles mutualisés au sein des pôles associatifs. Je vous

propose également d'approuver les nouveaux règlements intérieurs à intervenir. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents.

MME FOURE : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

68 -REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'une délibération purement formelle qui ne devrait pas entraîner beaucoup de débat. En effet, en septembre 2023, en application du code de la commande publique qui intègre les délégations de service public dans un ensemble plus large appelé désormais "concessions de service", nous avons acté la modification du nom de la commission de concession, donc anciennement dénommée « commission de délégation de service public », et nous avons même désigné les membres de cette nouvelle commission.

Il s'agit ce soir d'approuver le règlement intérieur de cette commission de service qui reprend le même règlement intérieur que l'ancienne commission de délégation de service public.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : Je vais commencer par le vœu déposé par le groupe Amiens c'est l'tien et celui des Elues Communistes, Républicaines et Citoyennes.

69.1 - VŒU POUR UN VERITABLE FILET DE SECURITE POUR LA JEUNESSE A AMIENS.

M. TELLIER : « *L'objet de ce vœu est d'alerter sur la précarité grandissante des jeunes à Amiens et sur leurs conditions toujours dégradées d'accès à l'emploi.*

Certes, le contrat d'engagement jeune aide une partie de la jeunesse en lui permettant d'être accompagnée par la mission locale dans sa recherche d'emploi pendant un an (renouvelable six mois). Bien que nécessaire pour de nombreux jeunes, ce dispositif en laisse encore trop de côté qui ne rentrent pas dans les critères, et qui sont éloignés des structures ou y ont déjà eu recours. Ainsi, en 2022-2023, 2 620 jeunes sont entrés dans le dispositif, ce qui est grandement insuffisant au regard des 7 850 jeunes demandeurs d'emploi, et il a été constaté que seuls 39% sortent du dispositif avec un emploi stable.

Concrètement, les actifs de moins de 26 ans sont moins bénéficiaires des mesures de solidarité et sont exclus des principaux dispositifs de lutte contre la pauvreté, comme le revenu de solidarité active (RSA). L'éradication de la précarité et de l'exclusion sociale impliquerait de construire l'autonomie des jeunes en expérimentant, par exemple, la création municipale d'une allocation d'autonomie pour les jeunes fixée au-dessus du seuil de pauvreté, soit 60% du revenu médian, à savoir 1 158 €.

Le RSA est, dans sa forme actuelle, trop restrictif pour permettre à tous les jeunes en situation de précarité ou de difficulté d'insertion d'être accompagnés durant cette période. La jeunesse d'Amiens n'échappe pas à ce constat et aux failles de ces dispositifs nationaux. L'ouverture du

RSA aux jeunes, détaché des conditions restrictives liées au nombre d'heures travaillées ou à la présence ou non d'un enfant à charge, bénéficierait à de nombreux jeunes du territoire actuellement en situation de grande pauvreté. Elle viendrait par ailleurs mettre fin à une rupture d'égalité liée à l'âge. Il nous apparaît, dès lors, essentiel que notre commune se positionne à cette fin.

Nous appelons donc le gouvernement à entendre les demandes émanant des acteurs et élus du terrain, et à envisager une réglementation nationale ouvrant le RSA aux jeunes adultes, sans les conditions spécifiques qui leur sont actuellement appliquées.

Amiens a été labellisée « Capitale Européenne de la Jeunesse » en 2020-2021 et a adopté un plan « pauvreté » 2024-2026, en écho notamment aux nuits des 28 et 29 juin 2023. Notre Ville doit cependant proposer des solutions innovantes et pérennes, ceci afin de réduire concrètement la pauvreté monétaire de la jeunesse, source de précarité, et œuvrer à son autonomie conformément à nos principes constitutionnels.

Enfin, nous souhaitons donc interpeler et mobiliser aussi les partenaires institutionnels sur ce sujet en vue d'étudier ensemble la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur cette question d'intérêt communal d'un revenu de solidarité jeune à Amiens comme filet de sécurité et d'en fixer les modalités de fonctionnement lors du conseil municipal du 20 juin 2024.

Vu le préambule de la Constitution de la République Française en vigueur, dans ses alinéas 10-11-12,

Vu l'article L. 2121-22-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les appels nationaux à ouvrir le Revenu de Solidarité Active, émanant d'organisations, d'associations ou de comités de jeunesse,

Vu le vœu pour soutenir la jeunesse du 10 décembre 2020, adopté à l'unanimité,

Par le présent vœu, le conseil municipal de la commune d'Amiens :

- *Demande à ce que le RSA soit ouvert sans conditions spécifiques aux moins de 25 ans, telles qu'elles existent actuellement, afin de garantir un filet de sécurité et permettre à un grand nombre de jeunes de sortir de l'extrême pauvreté.*
- *S'engage aux côtés des appels locaux et nationaux à recevoir les organisations, associations et syndicats à l'origine de ces appels et d'aller avec eux porter ce vœu de justice sociale auprès des parlementaires.*
- *Affirme son soutien aux mobilisations de la jeunesse réclamant plus de justice sociale et la fin des mesures discriminatoires basées sur l'âge refusant l'accès aux mêmes droits que le reste de la population,*
- *Invite les partenaires institutionnels locaux, dont France Travail, la mission locale du Grand Amiénois, le Centre Communal d'Action Sociale, le Département de la Somme et la Région Hauts-de-France, pour ce qui les concerne, à étudier ensemble une expérimentation à Amiens d'une allocation autonomie jeune. »*

MME BOUCHEZ : Si vous le permettez, je vais répondre sur une partie du vœu et Thomas LHERMITTE conclura sur une autre partie. En premier lieu, il est important de rappeler que la Ville d'Amiens n'a pas pour vocation de se substituer au rôle ni aux fonctions des institutions

telles que France Travail pour ce qui est de l'insertion professionnelle, ni à celles du Département en ce qui concerne les aspects sociaux. Néanmoins, tant le service jeunesse que le CCAS jouent un rôle essentiel en accompagnant, orientant et informant les jeunes en situation de précarité, tout au long de leur parcours de vie ou professionnel, grâce à la mise en place de différents dispositifs, actions et partenariats.

Quelques chiffres pour rappeler la situation :

A ce jour, 2 700 jeunes de moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi sur Amiens. Or, il y a 2.559 offres d'emploi disponibles sur Amiens à France Travail, tous emplois confondus. Certains secteurs sont en forte tension. Par ailleurs, France Travail recense 8 270 projets de recrutement sur le secteur d'Amiens. C'est pourquoi notre priorité, c'est d'amener les jeunes vers l'emploi et l'autonomie financière plutôt que vers une forme d'assistanat.

Exemple d'actions menées par le service jeunesse :

- Les chantiers jeunes qui constituent un support essentiel du travail de proximité et sont destinés à aider, à soutenir financièrement les projets en contrepartie d'un travail d'utilité publique. Pour 25 heures de travail d'utilité publique, l'aide financière de la Mairie est de 175 €. En 2023, l'ensemble des enveloppes Chantiers Jeunes ont été mobilisées sur les différents secteurs. Plus de 200 jeunes ont donc bénéficié d'une aide 175 €.

- Pass' Ton Permis : chaque année, le dispositif permet à une centaine de jeunes amiénois âgés entre 18 et 25 ans d'obtenir une aide financière de 600 € en contrepartie d'une activité de volontariat d'intérêt citoyen.

- Pass' Ton Brevet de Surveillant de Baignade : 4 sessions de formation de surveillant de baignade (BSB) avec Amiens Sauvetage. Cette formation (35 heures environ) s'adresse aux jeunes âgés de 17 à 25 ans. La formation est gratuite en contrepartie de 25 heures de volontariat. 40 jeunes par an participent à ces sessions de formation.

- Pass' Ton PSC1 : chaque année, 50 jeunes suivent cette formation aux premiers secours qui leur apprend à réagir face à des situations de la vie quotidienne.

- REMOOV+ est un dispositif qui s'adresse à tout Jeune âgé entre 18 et 25 ans, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle, sans formation professionnelle, sans diplôme qualifiant, volontaire et motivé. Il contribue à aider le jeune à retrouver l'estime de soi, à devenir un acteur de son développement personnel afin de lui permettre de définir son projet professionnel et à prendre une part active dans la société. L'accompagnement se fait notamment par le biais d'ateliers de coaching collectifs ou individuels. Le dispositif REMOOV + a débuté en mars et est d'une durée de 4 mois maximum.

- Atelier Accueil/écoute : Le service jeunesse accompagne les jeunes lors d'ateliers au Tiers lieu afin qu'ils puissent bénéficier d'informations et d'orientation concernant leurs droits à la formation, à la santé, à l'emploi, aux loisirs.

- Partenariat entre le Service Jeunesse et le Service Territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion pour accompagner les professionnels de l'URAJ dans la mise en relation avec différents services de la Ville et de la Métropole.

- Partenariat NQT (association Nos Quartiers ont du Talent) : Afin de favoriser l'accès à l'emploi de jeunes, la Ville d'Amiens, par délibération en date du 21 mai 2015, a signé une convention de partenariat avec l'association, qui a pour objet d'accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés Bac+2, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes, grâce à un système de parrainage par des cadres et/ou des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, CV, lettre de motivation, entretiens, aide à la constitution de réseau...). L'association NQT réalise des permanences au Tiers lieu Jeunesse Corner et met en place tout au long de l'année des ateliers RH.

- Partenariat CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) avec des Job Dating, mobilisant plus d'une centaine de jeunes. Les postulants ont l'occasion de rencontrer des employeurs du territoire picard présents sur place afin de trouver des jobs d'été, étudiants, des alternances ou des formations.

- Forum du service civique : Toujours en partenariat avec le CRIJ Hauts-de-France, mais aussi avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Somme, le Service Jeunesse a participé à l'organisation d'un Forum Service Civique, le mercredi 5 juin 2023, place Gambetta à Amiens. L'objectif de cet événement est de permettre aux jeunes Amiénois de rencontrer l'ensemble des acteurs qui œuvrent à la promotion du dispositif et contribuent à la valorisation du Service civique dans le département.

- Partenariat ANAF (Association Nationale des Apprentis de France) : L'ANAF a mis en place "Au Tour des Apprentis", un événement itinérant à travers la France. L'objectif principal est de donner aux jeunes toutes les clés pour réussir à décrocher des contrats en alternance. Tel un événement sportif, des étapes sont organisées sur les différents territoires.

Pour l'ensemble de ces actions, la Ville, via son service jeunesse, mobilise 126 140 € chaque année.

Concernant le rôle du CCAS dans l'accompagnement social des publics précaires :

Le CCAS a domicilié 88 personnes sans domicile fixe de moins de 25 ans en 2023. Conformément au Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, avec la Direction du Logement, et la DDETS, de nouveaux moyens ont été obtenus pour l'accompagnement de ces jeunes (notamment les jeunes sortant d'ASE ou bénéficiant d'un contrat jeune majeur de 21 à 25 ans mais non éligibles au RSA). Ainsi, dans le cadre du Plan Logement D'abord, grâce au financement de l'Etat, la DIHAL financera :

- Le renforcement du poste de coordonnateur CEJ de l'UDAUS financé en partie par l'Etat.
- La création d'un fonds de garantie de 60 000 € destiné à couvrir les impayés de loyer chez les bailleurs (en complément de la garantie Visale qui couvre un an).

Ces actions s'inscrivent dans une prise en charge globale (logement plus formation ou emploi).

Le CCAS, dans le cadre de ses aides facultatives, apporte une aide financière ou alimentaire aux publics sans ressource, dont les jeunes de moins de 25 ans, en subsidiarité avec la Mission Locale. 540 000€ sont inscrits au budget.

En 2023, 2106 aides jeunes ont été octroyées pour un montant de 65 995 € et 583 aides financières ont été accordées aux bénéficiaires de moins de 25 ans.

Dans le cadre du plan pour le pouvoir d'achat, le CCAS met en place 10 friperies, dont une dédiée aux étudiants, qui permettent de récupérer en moyenne 200 € de pouvoir d'achat à chaque fois.

Le CCAS met à disposition des jeunes des vélos pour favoriser l'accès à l'emploi dans les trois premiers mois en prenant en charge l'abonnement. Les jeunes peuvent, par ailleurs, bénéficier des cueillettes solidaires, ou utiliser le dispositif de frigos solidaires. Enfin, ils peuvent demander des aides « coup de pouce » dans le cadre des aides facultatives.

Concernant les règles d'attribution du RSA :

Le dispositif du RSA est porté par le Conseil Départemental. Or, changer la loi est une prérogative du Parlement, et la Ville d'Amiens n'est pas compétente sur ce sujet.

Le rôle du CROUS dans l'accompagnement des étudiants :

En matière d'accompagnement social des jeunes, le CROUS pour les étudiants, la Mission locale pour les non-étudiants ou France Travail sont compétents. A titre d'exemple, pour ce qui concerne le CROUS, avec un budget de 1 500 000 €, celui-ci accompagne les étudiants en situation de précarité. Il dispose de nombreux outils et de moyens pour aider ces jeunes dans la résolution de leurs problématiques, que ce soit en matière de santé, de budget, d'aide alimentaire, via e-carte/repas à 1 €, 250 € pour l'alimentaire et le logement, 350 € pour la santé.

Pour autant, nous avons chiffré votre proposition de création d'une allocation d'autonomie pour les jeunes, en nous appuyant sur les chiffres que vous citez. Cette allocation représenterait environ 109 M€ par an. (1158 € * 12 mois * 7 850 jeunes)

Enfin, concernant le vœu que vous soumettez au vote du conseil municipal ce soir, la priorité de la collectivité est d'amener les jeunes vers l'emploi et l'autonomie financière plutôt que vers une forme d'assistantat. Pour ce faire, la Ville s'engage et s'est toujours engagée auprès de partenaires de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes au travers de l'action conduite par ses différents services.

M. LHERMITTE : Je souhaite revenir sur la journée d'aujourd'hui avec le Forum auquel vous avez été un certain nombre à participer, puisque nous avons réussi à passer la barre des 3 000 participants. Je pense qu'il faut féliciter toutes les équipes de la mission locale qui ont contribué à ce succès mais aussi les équipes du Zénith qui nous ont très bien accueillis. Dans votre vœu, j'ai noté que vous ne remettez pas en cause le rôle et l'action de la mission locale, et je vous en remercie, mais à mon sens, il est légèrement sous-estimé. Tout d'abord, comme l'a rappelé Hélène BOUCHEZ, j'ai du mal avec le chiffre de 7 850 jeunes demandeurs d'emploi puisque nos partenaires de France Travail qui sont au bureau et au conseil d'administration de la MLIFE nous ont indiqué un chiffre fin mars 2024 de 2 696 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Peut-être que derrière le mot "jeunes", on entend les 18-30 ans, mais d'après les chiffres de France Travail toutes catégories, ce sont bien 2 700 jeunes, comme l'a indiqué Hélène BOUCHEZ. La mission locale en 2023 a accompagné 5 205 jeunes de 16 à 26 ans et comptait dans ses rangs 8 500 jeunes en contact. Donc, par rapport aux chiffres qui sont donnés, c'est assez remarquable de constater qu'il n'y a pas énormément de jeunes en dehors des radars. Peut-être que parmi les jeunes qui sont suivis à la mission locale, certains ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Mais c'est un problème que nos équipes essaient de résoudre, et l'obligation d'inscription à France Travail va régler en partie ce problème. Et la mission locale, ce n'est pas seulement le Contrat d'Engagement Jeune, heureusement, c'est aussi le PACEA,

c'est-à-dire le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, qui nous permet aussi d'accueillir des jeunes en dehors du Contrat d'Engagement Jeune et de les accompagner financièrement sur des besoins ponctuels comme la réparation de scooter, l'achat de vêtements professionnels ou tout ce qui est nécessaire pour justement lever les freins à l'emploi, à la mobilité, etc. Et l'entrée dans ces deux dispositifs n'exige pas de critères très restrictifs parce qu'il faut le renouvellement de pièce d'identité, des justificatifs fiscaux par les parents, et nous travaillons en lien étroit avec la CAF pour essayer d'obtenir, y compris pour les jeunes en rupture familiale, des attestations pour faciliter leur entrée dans ces dispositifs. Et les deux dispositifs cumulés nous ont permis de redistribuer, par an, plus de 2 M€ aux jeunes qui sont suivis par la mission locale. Ce sont donc 2 M€ pour une participation d'Amiens Métropole que nous avons votée à 800 000 € par an. Je trouve que c'est très rentable, en tout cas largement plus rentable que toutes les expérimentations faites dans des collectivités qui ne sont pas réputées pour être à droite jusqu'à présent. Si je prends l'exemple du département de la Meurthe-et-Moselle, qui a prévu une allocation de 500 € par mois pour les 16-25 ans pendant six mois seulement, renouvelable une fois, ce sont 300 jeunes visés pour une enveloppe totale de 1 M€. La métropole de Lyon a prévu 420 € par mois, cette fois pendant deux ans, et elle vise 2 000 personnes, pour une enveloppe totale de 4 M€.

Finalement, l'objectif de cette délibération qui serait de presque créer un CEJ bis n'a pas vraiment de sens. Et je passe sur le débat sur l'autonomisation des jeunes qui passerait par une aide financière au lieu de les aider à trouver un emploi, pour en arriver à ma conclusion. Il y a 40 ans, le Président Mitterrand inventait les missions locales - il n'était pas réputé pour être de droite - pour décentraliser cet accompagnement social des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, et 40 ans plus tard, on fait le constat qu'elles sont toujours aussi efficaces. Si j'avais alors une seule chose à retenir de ce débat, c'est que pour les jeunes qui n'ont jamais rien, il y aura toujours les missions locales.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Compte tenu de ce qui vient d'être exposé par Hélène BOUCHEZ et par Thomas LHERMITTE, je vous propose de rejeter ce vœu.

Observations :

Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mm RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, Mme GALLIOT, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. BEAUVARLET, M. DESCOMBES, Mme MODESTE, Mme VAGNIEZ, Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme FOURÉ), M. DELAHOUSSE (pouvoir à M. LORIC), M. MAKDASSI (pouvoir à M. BIENAIMÉ), ont voté contre.

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU se sont abstenus.

REJETE

69.2 - QUESTION ORALE "ARRETE ANTI-MENDICITE".

MME FOURE : Nous passons maintenant à la question orale intitulée "Arrêté anti-mendicité" déposée par les groupes des Elues Communistes, Républicaines et Citoyennes, et Amiens c'est l'tien.

MME DESBUREAUX : « Nous avons été très surpris d'apprendre par voie de presse la mise en place d'un arrêté contre, nous vous citons ici, "la mendicité agressive". Sous cette belle formule se cache en réalité une volonté de guerre sociale contre les pauvres. Au lieu de créer des lieux d'accueil, de tenter de les sortir de la misère, vous les chassez. Et tout cela pour quoi ? Pour, soi-disant, que les touristes qui viendraient cet été ne voient pas sur notre grande artère commerçante une pauvreté désagréable. Cachez cette misère que vous ne sauriez voir ! Il est bien loin le manteau de Saint-Martin. Heureusement, le tribunal administratif a fait preuve de plus d'humanité que vous en annulant cet arrêté indigne.

Il manquait de concertation, maintenant il manque de démocratie. Pourquoi avoir annoncé par voie de presse la mise en place de cet arrêté sans ni le présenter, ni demander leur avis aux élus ? Vous semblez pourtant bien connaître la démocratie représentative puisque vous la préférez à la concertation. Mais malgré cela, il ne vous est pas venu l'idée de présenter une telle décision en conseil municipal. Cela nous inquiète concernant le respect que vous portez au débat démocratique.

Lors du dernier conseil municipal, vous nous avez fait savoir que la base de la protection, c'est le travail et le logement. Force est de constater que cet arrêté ne va pas dans ce sens. Pour ainsi dire, c'est même l'inverse, car au lieu de vous occuper des sans domicile fixe en leur permettant de ne plus dormir dans la rue en étant malades et affamés, vous vouliez leur envoyer la police pour les exclure d'une partie de la ville.

Depuis le début du mandat, nous demandons chaque année à la Ville d'être un bouclier social pour ses habitants et habitantes. C'est pourquoi ce soir nous réitérons cette demande. Au lieu de chasser les pauvres du centre-ville, pour qu'ils aillent mendier ailleurs, ne pouvons-nous pas créer des accueils de jour comme de nuit ? N'est-il pas possible de créer des repas populaires ? Allez-vous leur laisser utiliser les toilettes publiques à toute heure du jour et de la nuit ? Enfin, que proposez-vous afin d'accompagner réellement ces personnes et les sortir de la rue ? »

MME FOURE : Je laisse Mathilde ROY répondre.

MME ROY : Suite à de nombreuses plaintes de riverains, de commerçants, de personnes en centre-ville, la Ville d'Amiens a, en effet, pris un arrêté anti-mendicité prenant effet le 1^{er} mai. Cet arrêté temporaire et circonscrit géographiquement devait permettre aux autorités compétentes d'agir en cas de mendicité agressive et de comportement inapproprié sur la voie publique. Ce texte avait été pris dans le cadre des pouvoirs de police du maire, qui ne nécessitent pas de débat préalable en conseil municipal.

Cette mesure n'est pas anti-SDF, et la Ville d'Amiens et son CCAS, aux côtés des associations caritatives et des institutions, agissent chaque jour sans relâche pour accompagner au mieux les publics les plus fragiles. Des moyens considérables, humains et financiers, sont déployés pour venir au secours des plus fragiles.

A titre d'exemple je citerai : les accueils de jour et accueils de nuit, les maraudes, le 115 et le SIAO avec l'UDAUS, que nous subventionnons, l'aide alimentaire fournie sous différentes formes (chèques alimentaires, repas, pauses café, colis alimentaires, etc.), les aides financières du CCAS, les frigos et les chalets solidaires, les friperies, les sanitaires publics gratuits pour tous, l'aide aux démarches via France Services, la domiciliation des personnes sans domicile fixe au CCAS, et prochainement des casiers solidaires.

Pour rappel, les places d'hébergement d'urgence ont doublé à Amiens depuis 2017, nous sommes la deuxième ville des Hauts-de-France la plus dotée en proportion de sa population.

Dans le cadre du plan pour le pouvoir d'achat, 10 frigos solidaires seront implantés dans chaque secteur au plus près des besoins de la population.

Amiens verse 340 000 € de subventions chaque année pour l'hébergement et l'accompagnement social des publics à la rue. Ces moyens, et ceux des institutions sociales (DDETS, Conseil départemental, MDPH, etc.) permettent aux publics à la rue de s'intégrer dans notre société. Dans de nombreux cas, l'action sociale est discrète mais très efficace.

Les difficultés des publics isolés ou en précarité sont prises en charge dans leur globalité par un personnel compétent, impliqué, formé, préservant la dignité humaine. Amiens encourage et soutient ces professionnels et ces associations caritatives discrètes mais aussi très efficaces.

La démarche d'Amiens n'est pas unique, d'autres villes confrontées à ce problème telles que Béthune, plus proche de nous, Angoulême, Metz, Brive, ou Nice, un peu plus éloignées, ont déjà pris ce type de mesure.

En conclusion, dans la discrétion et l'efficacité, les services sociaux continuent et vont continuer à déjouer chaque jour des situations très difficiles, favorisant ainsi l'intégration de tous dans notre ville. Nous n'abandonnons pas les SDF. Au contraire, depuis plusieurs années nous redoublons d'effort, car nous ne voulons laisser personne au bord du chemin, et nous pouvons être très fiers de cet engagement quotidien et sans cesse réitéré.

69.3 - QUESTION ORALE SUR L'OBJECTIF D'ATTEINDRE ZERO SANS-ABRI A AMIENS

MME FOURE : J'ai reçu une autre question orale du groupe Amiens c'est l'tien intitulée "question orale sur l'objectif d'atteindre zéro sans-abri à Amiens".

M. BARA : Sans avoir la prétention de devenir maire, je vous propose ce soir une question orale sur l'objectif d'atteindre zéro sans-abri à Amiens :

« Le 14 mars 2024, à notre satisfaction et au vu de l'extrême urgence sociale, notre conseil a adopté à l'unanimité le vœu de prolongation des places d'accueil ouvertes cet hiver pour faire face à la saturation des dispositifs d'accueil d'urgence au-delà du 31 mars 2024.

Nous sollicitons votre retour sur les conclusions de la concertation annoncées avec les associations et les perspectives au-delà du 30 juin 2024. En effet, notre commune doit œuvrer à des réponses pérennes pour garantir à tous la dignité humaine.

Se loger est un besoin essentiel pour chaque être humain, donc un droit. Nous ne visons rien d'autre que l'éradication du sans-abrisme dans notre commune. Voilà pour la philosophie générale. La première étape consiste à mettre tout le monde à l'abri afin de stopper urgemment la crise humanitaire de dizaines de femmes, d'hommes et d'enfants vivant à la rue, en leur fournissant un toit, un endroit chaud, des lits, des sanitaires, une aide alimentaire, un accès aux soins et un diagnostic social, ceci sans les séparer de leurs proches. La deuxième étape implique de mobiliser des logements pour les personnes sans domicile par tous les moyens possibles. Mettre à l'abri les personnes qui sont à la rue et qui ont parfois été chassées de l'espace public nécessite également de renforcer les moyens de la veille sociale, les services

intégrés de l'accueil et de l'orientation doivent bénéficier de moyens renforcés pour améliorer le taux de réponses des plateformes téléphonique 115 et soutenir les maraudeurs sur le terrain.

Le 28 mars 2024, un rassemblement devant l'école Beauvillé a interpellé l'État sur l'incapacité du 115 à héberger les familles qui l'appellent. Le nombre des femmes isolées avec des enfants en bas âge qui se retrouvent à la rue augmente tous les jours. Quel est le plan d'action présenté par l'État, Madame le Maire ?

En effet,

- Sur la quarantaine de familles avec plus d'une centaine d'enfants mises à la rue l'été dernier, aucune n'a à ce jour obtenu un titre de séjour. Quelques familles ont pu déposer une demande de titre, mais elles attendent, depuis plus de huit mois parfois, le traitement de leur dossier. Sans autorisation de travail, elles continuent de dépendre du 115.

- Toutes les semaines, des familles déboutées du droit d'asile doivent sortir de leur hébergement et se retrouvent dans la rue. Parmi les femmes isolées signalées par le Courrier Picard et présentes à la gare le soir du jeudi 4 avril 2024, plusieurs, passées par l'accueil de jour d'AGENA, venaient d'arriver à Amiens avec des enfants en bas âge.

- Depuis quelques semaines, des mamans isolées sans abri recherchent chaque soir un endroit où faire dormir leurs enfants. Elles sont de ce fait exposées aux pires dangers et leurs enfants souffrent avec elles.

La situation malheureusement continue de se dégrader tellement vite que les acteurs de l'accueil de jour, le SAMU Social, le 115, le RESF80, les associations de défense des exilé-e-s, ont compris que sans une action déterminée, la ville d'Amiens risque de traverser une nouvelle crise de l'hébergement d'urgence encore pire que celle de 2023.

Essayer de l'éviter doit être votre priorité. En effet, la République Française est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Les pouvoirs publics doivent protéger tous les enfants qui vivent sur notre territoire ainsi que leurs parents.

A ce titre, nous attendons une réponse concrète pour résoudre cette situation, par exemple la conclusion d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration avec l'État. »

MME FOURE : Je passe la parole à Mathilde ROY encore une fois pour la réponse.

MME ROY : Pour rappel, les services de l'Etat, en collaboration avec la ville d'Amiens, à la demande de Madame le Maire et de Monsieur le Préfet, ont mis en place cet hiver, dans le cadre du plan grand froid, 34 places d'abri de nuit pour femmes et enfants, portées par l'association AGENA, et 50 places de nuit pour le public familles portées par l'association AVENIR, en plus des 30 places habituellement ouvertes.

La trêve hivernale s'est terminée le 31 mars 2024. Le dispositif d'AGENA a été prolongé jusqu'au 30 avril. Les deux autres dispositifs sont toujours en activité, malgré la douceur des températures.

Amiens est la deuxième ville des Hauts-de-France en matière de taux d'équipement en places d'hébergement d'urgence rapporté à la population. Les capacités d'accueil ont doublé depuis 2017, et le parc d'hébergement d'urgence s'élève à 855 places à ce jour.

Les services de l'Etat répondent au cas par cas aux besoins des personnes les plus vulnérables. Madame le Maire est attentive aux situations des familles se trouvant sur le territoire communal et sollicite régulièrement M. le Préfet dans ce sens. Amiens a une longue tradition d'accueil et nous prenons soin des familles sans logement. C'est pourquoi nous avons sollicité l'Etat pour poursuivre le financement du dispositif d'urgence.

Les moyens humains et financiers consacrés à l'accueil et la prise en charge dans des conditions dignes des personnes demandeurs d'asile sur Amiens sont considérables.

Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler à de nombreuses reprises, la politique de prise en charge des personnes demandeurs d'asile ou déboutées relève de l'Etat, et je vous invite à solliciter également Monsieur le Préfet sur ces questions.

MME FOURE : Merci, Mathilde. La séance est levée et je vous donne rendez-vous le jeudi 20 juin ici même.

La séance est levée à 22h 16.

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

